

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 23 septembre 2011

**Service instructeur**

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2011-9-8-3

**Service consulté**

**SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DE PROGRAMMATION DES INTERNATS  
D'EXCELLENCE EN ALSACE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'approbation du schéma directeur régional de programmation des internats d'excellence en Alsace qui définit les orientations stratégiques de déploiement de ce dispositif destiné à offrir des conditions de réussite optimales aux élèves motivés qui ne disposent pas chez eux d'un environnement de travail favorable.

**PRESENTATION DU DISPOSITIF NATIONAL**

L'internat d'excellence doit permettre à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer tout leur potentiel et de réaliser le parcours scolaire correspondant. Cette mesure de la dynamique « Espoir Banlieues », mise en place dès 2008, doit permettre à terme la création de 20 000 places au niveau national.

Le descriptif de ce dispositif est retracé dans la circulaire N° 2010-0099 du 8 juillet 2010 dont la synthèse figure **en annexe 1**.

**Objectifs :**

Ce dispositif d'accompagnement vise à promouvoir l'égalité des chances pour les élèves et les étudiants d'origine modeste, notamment issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, et à favoriser la mixité sociale au sein des établissements.

Ses principaux objectifs sont :

- accueillir des élèves et des étudiants pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel ;
- accompagner ces élèves et étudiants en leur offrant un projet éducatif renforcé ;
- développer leur ambition scolaire ;
- associer les parents, dont l'implication est facteur de réussite.

Il induit un travail de concertation entre les académies, les préfetures et les collectivités territoriales pour parvenir à une cartographie de l'internat d'excellence qui réponde aux souhaits des familles, tout en mobilisant efficacement les ressources locales.

## **Financement :**

Le projet de loi de finances rectificative pour 2010 a créé le programme budgétaire « Internats d'excellence et égalité des chances » doté de 500 millions d'euros, dont au moins 200 millions pour l'investissement lié aux internats d'excellence.

- Investissement : l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) est responsable de la mise en œuvre du programme. L'apport des collectivités peut consister en la valorisation du patrimoine immobilier dédié à l'internat d'excellence ;
- Fonctionnement : les dépenses de fonctionnement sont réparties entre l'Etat, les familles et les collectivités territoriales conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, étant entendu que les frais de pension et les frais pédagogiques spécifiques doivent rester à la charge des familles et de l'Etat. En particulier, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) contribue au financement de l'accueil des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville dans les internats.

A titre d'information, une place d'interne « classique » coûte en moyenne 4.600€/an, dont en fonctionnement :

- 340€ pour le personnel TOS rémunéré par la collectivité de rattachement
- 1510€ en frais de fonctionnement à la charge du budget de l'établissement (donc de la collectivité de rattachement)
- 1350€ pour le personnel Etat (encadrement)

La participation moyenne des familles est de 1460€/an : 30% sont affectés forfaitairement à la rémunération du personnel TOS et sont reversés au Conseil Général, et 22,5% sont reversés forfaitairement au budget général du collège au titre des charges générales (essentiellement les dépenses de viabilisation). Elle sera de 500€/an pour une place en internat d'excellence, le différentiel devant normalement être couvert par l'Etat.

Dans ce cadre, la Préfecture de Région sollicite notre accord sur le projet de schéma directeur régional de programmation des internats d'excellence en Alsace (**annexes 2 à 6 au rapport** : schéma directeur et ses annexes).

### **PRESENTATION DU DISPOSITIF REGIONAL**

#### **1) L'état des lieux (annexe 2, pages 4 à 7) :**

En Alsace, la capacité d'accueil des internats est de 5 703 places réparties comme suit :

- 30 internats en lycées publics offrent 4 957 places, dont 2 211 dans le Haut-Rhin (réparties sur 13 internats)
- 3 internats en collèges publics (dont un dans notre Département, sis au collège d'Altkirch) permettent d'héberger 88 élèves
- 6 établissements privés sous contrat d'association accueillent 658 internes.

Ces internats hébergent 64 % de garçons et 36 % de filles, pour un taux d'occupation moyen de 89 % en 2010 (100 % en collège, où il existe une forte demande : 171 pour 88 places).

En ce qui concerne les internats d'excellence, l'Alsace est passée de 40 places en 2009/2010 (dont 16 dans le Haut-Rhin : au collège de Kingersheim, l'hébergement s'effectuant dans les locaux du Phare à Illzach) à 99 places en 2010/2011 (48 dans le Haut-Rhin : 15 au collège d'Altkirch, 18 au collège de Kingersheim et 15 au lycée Schweitzer de Mulhouse).

(**annexe 6** : places labellisées et projets pédagogiques).

## **2) Le développement des internats d'excellence : une réponse à des besoins identifiés (annexe 2, pages 7 et 8) :**

Le projet de schéma comporte une étude socio-économique permettant d'identifier un indicateur de « fragilité » au regard non seulement du lieu d'études, mais aussi de la résidence familiale.

S'ajoutent les données relatives à la politique de la ville et aux zones urbaines sensibles (ZUS). Les 18 ZUS de l'académie (8 dans le Haut-Rhin) regroupent 18 collèges (8 359 collégiens) qui alimentent une douzaine de lycées (en tant que lycée de secteur) pour un effectif estimé à 5 000 élèves.

L'analyse de ces données, comme celle des performances scolaires de l'académie, met en évidence les besoins en place d'internat d'excellence en tant que moteur de l'ambition et de la réussite scolaire.

**(annexes 3 et 4 : Excellence et Territoire - Diagnostic et Ambition scolaire).**

## **3) Les orientations stratégiques (annexe 2, page 8 et 9) :**

Le programme d'investissements d'avenir (P.I.A.) en Alsace est doté d'un budget de 10 millions d'euros pour la rénovation ou la création d'internats d'excellence. Les fonds seront prioritairement mobilisés pour le projet spécifique de Guebwiller (cf ci-dessous).

L'objectif est la création à terme de 500 places d'internat d'excellence, à travers soit l'augmentation des places labellisées ou la création de sites dédiés répondant à un triple objectif :

- Assurer un maillage territorial,
- Assurer la couverture de la chaîne éducative,
- Susciter l'attractivité de l'internat d'excellence à travers la création d'établissements modèles. A cette fin, il est projeté l'implantation d'un internat d'excellence sur le site départemental occupé précédemment par l'IUFM à Guebwiller.

## **Un projet qui se veut exemplaire sur GUEBWILLER (annexe 5) :**

L'Université de Strasbourg disposait de deux sites sur le Haut-Rhin pour accueillir l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres : un à Colmar et un à Guebwiller dans des locaux appartenant au Conseil Général (le château Neuenbourg et son parc). Le site de Guebwiller, vacant depuis l'été 2010, devrait retourner prochainement à notre collectivité lorsque la procédure de désaffectation des locaux en cours sera terminée.

Dans ce contexte, le Rectorat propose de conserver sur ce site remarquable une affectation éducative en y installant des espaces dédiés spécifiquement à un internat d'excellence que ce soit au niveau de l'hébergement, mais aussi des activités périscolaires. Cette orientation permettrait non seulement de répondre à un besoin local conformément aux objectifs définis au plan national (cf point 3 ci-dessus), mais aussi d'optimiser les investissements déjà consentis par notre collectivité pour y installer l'IUFM ainsi qu'un Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP), antenne locale du Centre Régional de Documentation Pédagogique (ce dernier resterait dans les lieux).

Cet internat d'excellence devrait être rattaché administrativement au lycée Théodore Deck (annexe 2 : schéma directeur, pages 11 et 12) dont les locaux jouxtent le site, et qui dispose à l'heure actuelle d'un internat avec places labellisées et d'un service de restauration scolaire. Il accueillera des élèves de toute l'académie, qui seront scolarisés dans un des deux lycées ou au collège Mathias Grünewald.

Les orientations du projet pédagogique et éducatif :

- Aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons : accompagnement personnalisé ; atelier « pratique de l'oral » (en partenariat avec les professeurs animateurs du club de théâtre du lycée Deck) ;
- Ouverture culturelle : création d'un atelier d'arts plastiques et d'arts appliqués (en lien avec le Musée Th. Deck) ; création d'un atelier musical de chant choral (en lien avec les Dominicains) ; création d'un ciné club ; implantation d'une résidence d'artiste ;
- Ouverture linguistique (allemand-anglais) ;
- « Les cordées de la réussite » : mise en place d'un tutorat en partenariat avec les Grandes Ecoles implantées sur le territoire alsacien, les universités et les IUT ;
- Détente et citoyenneté : pratique des échecs, formation aux premiers secours, dispositif expérimental « cours le matin, sport l'après-midi » au collège Grünewald.

Le calendrier prévisionnel :

- En ce qui concerne les places labellisées : rentrée scolaire 2011, offre de 389 places (enseignement public, privé et agricole public) au niveau académique ;
- Mise en œuvre opérationnelle du projet de Guebwiller :
  - Le projet immobilier consiste à rénover et valoriser tout ou partie de l'existant (au niveau du « Château » mais aussi des bâtiments d'hébergement du lycée) : l'apport des bâtiments existants par les collectivités doit représenter leur contribution aux dépenses d'investissement à hauteur d'au moins 50%, l'ANRU finançant les travaux proprement dits.

Le projet table sur l'offre de places d'internat d'excellence suivante : la création d'une soixantaine de places dans les lycées Deck et Storck de Guebwiller, et la création de 112 places nouvelles dans les locaux du château et/ou dans le parc. Il est en principe prévu sa réalisation sous maîtrise d'ouvrage régionale, compte tenu du rattachement de l'internat au lycée Deck.

Toutefois, ces conditions de mise en œuvre sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du projet, notamment si la construction de bâtiments supplémentaires ne devait pas s'avérer utile ou possible ;

- 2011 : étude de faisabilité, étude de programmation, convention financière avec l'ANRU : les collectivités territoriales concernées participeront au financement par la valorisation de leur apport constitué par le patrimoine existant (demi-pension du lycée, locaux du château et le parc) ; l'ANRU financera les travaux d'aménagement, de construction et d'équipement (en principe dans la limite de 50% de la valeur de l'opération) ;

- 2012 : choix du maître d'œuvre, études et conception, modification du PLU, permis de construire, dévolution des travaux ;

- 2013 : construction des bâtiments dans le parc, équipement mobilier, mise en service à la rentrée 2013.

- Des collégiens (du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) devraient être accueillis dans cet internat relevant d'un lycée. La Région envisage donc la passation d'une convention avec les deux départements concernés pour la participation au coût de fonctionnement pour les dépenses restant à sa charge.

#### **4) Mise en œuvre du schéma directeur régional :**

Les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et la Région Alsace ont été associés tout au long du processus d'élaboration du projet soumis à votre avis. Par la suite, nos collectivités seront également consultées sur les décisions de labellisation de places d'internat. Elles participeront aux commissions académiques d'admission.

Chaque année les services académiques communiqueront le bilan des demandes des familles et des affectations en internat classique et en internat d'excellence. Un bilan qualitatif et quantitatif des internats d'excellence sera présenté aux collectivités dans le cadre d'un groupe de travail annuel.

## **CONCLUSION**

Je vous prie de bien vouloir donner un avis favorable sur le projet de schéma directeur régional de programmation des internats d'excellence en Alsace tel que décrit dans le rapport et ses annexes, et de m'autoriser à signer le document afférent.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

## **ANNEXE 1**

### **INTERNATS D'EXCELLENCE ET DEVELOPPEMENT DES INTERNATS SCOLAIRES**

**Synthèse de la circulaire N° 2010-0099 du 8 juillet 2010**

**(Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010)**

#### **PRESENTATION DU DISPOSITIF NATIONAL**

L'internat d'excellence doit permettre à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer tout leur potentiel et de réaliser le parcours scolaire correspondant. Cette mesure de la dynamique « Espoir Banlieues », mise en place dès 2008, doit permettre à terme la création de 20 000 places.

Pour que cet objectif soit atteint, cette politique interministérielle doit être portée par une action volontariste des services de l'État et s'appuyer sur l'engagement de toutes les collectivités publiques concernées.

#### **1 – Objectifs**

Ce dispositif d'accompagnement vise à promouvoir l'égalité des chances pour les élèves et les étudiants d'origine modeste, notamment issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, et à favoriser la mixité sociale au sein des établissements.

Ses principaux objectifs sont :

- accueillir des élèves et des étudiants pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel ;
- accompagner ces élèves et étudiants en leur offrant un projet éducatif renforcé ;
- développer leur ambition scolaire ;
- associer les parents, dont l'implication est facteur de réussite.

Il implique un travail de concertation entre les académies, les préfetures et les collectivités territoriales pour parvenir à une cartographie de l'internat d'excellence qui réponde aux souhaits des familles, tout en mobilisant efficacement les ressources locales.

#### **2 – Public**

Tout élève ou étudiant motivé, sans problème de comportement particulier, qui ne dispose pas dans son environnement quotidien d'un contexte favorable pour étudier, peut demander à être admis en internat d'excellence. Sont concernés en premier lieu les élèves et les étudiants de milieux défavorisés qui résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou sont scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Ils peuvent aussi être issus du monde rural. Cependant, afin de favoriser la mixité sociale, il est possible de proposer une place en internat d'excellence à des élèves ou des étudiants issus de familles moins modestes, mais confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre leur scolarité.

Il s'agit d'un choix familial concerté pour vivre autrement sa scolarité. L'inscription en internat d'excellence peut être conseillée par le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation, les enseignants et l'assistante sociale, ou demandée par l'élève et sa famille. Les partenaires de l'Éducation nationale, comme les équipes de réussite éducative, peuvent contribuer au repérage et au recrutement des internes.

L'internat d'excellence est proposé de la classe de sixième jusqu'à l'enseignement supérieur, en particulier pour les formations en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et en sections de technicien supérieur (STS). Le niveau « collège » fait l'objet d'une attention particulière et chaque académie pense sa politique d'internat d'excellence pour proposer un continuum vers l'enseignement supérieur, dans l'esprit des cordées de la réussite.

### **3 - Deux grands types d'internats d'excellence**

#### **3.1 Des établissements-internats d'excellence**

Ces établissements accueillent des élèves ou des étudiants qui sont tous « internes d'excellence ». Dans la plupart des cas, ils sont également le lieu de scolarisation de tout ou partie des internes.

Dans d'autres cas, les internes sont scolarisés dans un ou plusieurs autres établissements. Des liens forts entre l'internat et l'établissement de scolarisation sont alors à créer pour apporter cohérence et continuité au suivi des élèves.

Ces établissements-internats d'excellence ont un projet global, mené par une équipe choisie, centré sur l'internat et l'accompagnement des élèves sur l'ensemble de la journée.

#### **3.2 Des internats qui labellisent une partie de leurs places**

Dans la continuité de la politique menée depuis la rentrée scolaire 2008, certains établissements dotés d'internat accueillent une partie de leurs internes sur des places labellisées.

Ces internats favorisent la mixité scolaire et sociale au sein de l'établissement où ils sont implantés et permettent de proposer sur l'ensemble du territoire une offre d'internat d'excellence de proximité à tous les niveaux de scolarité, y compris au niveau de l'enseignement supérieur. Ces établissements mettent en place un projet d'internat renforcé qui bénéficie à l'ensemble des internes avec des actions spécifiques pour les élèves accueillis sur les places labellisées.

### **4 - Le projet pédagogique et éducatif, élément structurant de tout internat d'excellence**

Tout internat d'excellence, que ce soit un établissement dédié ou un internat qui souhaite labelliser une partie de ses places, doit répondre à une série de critères qui lui permet d'obtenir le label. Le critère essentiel est celui de la qualité du projet pédagogique et éducatif, ainsi que des partenariats que l'établissement développe pour asseoir ce projet et favoriser l'ouverture sur le monde.

### **5 - L'information et la communication : deux clés de la réussite**

Afin que toutes les places offertes puissent bénéficier au plus grand nombre d'élèves et d'étudiants concernés par la mesure, des actions de communication au niveau du rectorat, de l'inspection académique, des centres d'information et d'orientation et des établissements sont mises en place.

## **6 – Financements**

Le projet de loi de finances rectificative pour 2010 a créé le programme budgétaire « Internats d'excellence et égalité des chances » doté de 500 millions d'euros, dont au moins 200 millions pour l'investissement lié aux internats d'excellence. L'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) est responsable de la mise en œuvre du programme. L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse) contribue au financement de l'accueil des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville dans les internats.

Possibilité du mécénat d'entreprise sous diverses formes : attribution de bourses aux élèves particulièrement méritants et/ou socialement défavorisés, dons à l'établissement en numéraire ou en matériel (notamment informatique), facilitation des échanges internationaux ou mécénat de compétence lié à la connaissance du monde économique et des métiers, etc.



**Préfecture de la région Alsace  
Rectorat de l'académie de Strasbourg**

**Conseil Régional d'Alsace  
Conseil Général du Bas-Rhin  
Conseil Général du Haut-Rhin**

# **SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DE PROGRAMMATION DES INTERNATS D'EXCELLENCE EN ALSACE**

Vu l'avis favorable du Comité Régional d'Administration de l'Etat du à compléter,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Alsace en date du à compléter autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du à compléter autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin en date du à compléter autorisant le Président à signer,

## **PLAN**

### **A. CONTEXTE ET ANALYSE DES BESOINS**

- 1. L'internat scolaire en Alsace : l'offre existante**
- 2. L'internat d'excellence : l'état des lieux**
  - Le développement des places labellisées
  - Les procédures d'admission
- 3. Le développement des internats d'excellence : une réponse à des besoins identifiés**
  - Les données socio-économiques
  - Les performances scolaires en Alsace

### **B. ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

- 1. Assurer un maillage territorial**
- 2. Assurer la couverture de la chaîne éducative**
- 3. Susciter l'attractivité de l'internat d'excellence à travers la création d'établissements modèles**

### **C. DECLINAISON OPERATIONNELLE PLURIANNUELLE**

- 1. Mise en œuvre du plan de développement des places labellisées**
- 2. Recherche d'une opportunité d'implantation d'un internat dédié dans le Bas-Rhin**
- 3. Mise en œuvre opérationnelle du projet de Guebwiller**

#### **Liste des annexes**

**Annexe 1** : étude DEPP-INSEE

**Annexe 2** : les performances scolaires de l'académie de Strasbourg – éléments de diagnostic

**Annexe 3** : enquête d'occupation des internats (Conseil Régional d'Alsace)

**Annexe 4** : projet pédagogique et éducatif du site dédié de Guebwiller

**Annexe 5** : plan de développement des places labellisées

**Annexe 6** : labellisation et projets pédagogiques

**Annexe 7** : circulaire académique relative à l'admission en internat d'excellence

**Annexe 8** : plaquette de communication

**Annexe 9** : contenu type d'une étude d'impact pour la création de places labellisées

## **Préambule**

Les collectivités territoriales – conseils régional et généraux – sont associés à l'élaboration du présent schéma directeur. Elles seront consultées pour accord préalable à tout projet d'évolution de ce schéma.

## **Introduction**

La Nation a fixé un double objectif à l'Education Nationale : contribuer à faire accéder la moitié d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur et favoriser l'égalité des chances entre les élèves.

Apporter du dynamisme au pays, c'est ce que le programme d'investissements d'avenir (PIA) projette de faire en valorisant l'apprentissage et la culture scientifique et en donnant à chacun la possibilité d'accéder au meilleur. La réussite de l'insertion professionnelle et la mobilisation de tous les talents permettront à la France de bénéficier des compétences dont elle aura besoin demain. Le PIA vise l'ouverture ou la labellisation de 20.000 places en internats d'excellence au plan national, tout en y favorisant le développement d'actions d'enseignement et de centres de diffusion de la culture scientifique.

Sur la base du règlement général et financier de l'action "internats d'excellence et égalité des chances", l'Alsace pourrait bénéficier d'un montant prévisionnel de 10M€<sup>1</sup> au titre du PIA mobilisable sur la période 2010 - 2014<sup>2</sup>.

Créé dans le cadre de la Dynamique Espoir banlieues, le dispositif des internats d'excellence a précisément pour objectif d'offrir les conditions de réussite scolaire optimales aux élèves motivés qui ne disposent pas chez eux d'un environnement de travail favorable. Il vise donc à promouvoir l'égalité des chances en offrant à ces élèves, pendant la semaine, un projet pédagogique et éducatif de qualité ainsi qu'un accompagnement renforcé (circulaire académique du 15 mars 2011).

Le champ de recrutement des internes d'excellence doit prendre en compte une réelle mixité sociale avec des élèves de milieux défavorisés, notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville mais aussi du monde rural ou des classes moyennes.

Conformément au règlement général et financier, un nombre significatif de places d'internes d'excellence seront offertes à des élèves de sexe féminin.

---

<sup>1</sup> Lettre MEN – ANRU du 5 novembre 2010

<sup>2</sup> Rythme d'engagement financier de cette action au niveau national :

- 2010 : 48 M€
- 2011 : 152 M€
- 2012 : 150 M€
- 2013 : 100 M€
- 2014 : 50 M€

## A. CONTEXTE ET ANALYSE DES BESOINS

### 1. L'internat scolaire en Alsace : l'offre existante

#### ♦ Les lieux d'hébergement

Aujourd'hui, 30 lycées publics, hors école régionale du premier degré (ERPD) et établissement régional de l'enseignement adapté (EREA) disposent d'une offre d'hébergement. Parmi ces établissements, on dénombre :

- 24 sont des établissements d'enseignement général, technologique et professionnel,
- 2 EPLE sont des lycées hôteliers
- 1 établissement de réinsertion scolaire (ERS) au sein de la cité scolaire de Schirmeck
- 2 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) dont font partie 4 lycées agricoles

Ces 30 internats des lycées publics d'Alsace offrent 4957 lits (*chiffre 2011 Région Alsace*), dont 2746 (répartis sur 17 internats) dans le Bas-Rhin et 2211 (répartis sur 13 internats) dans le Haut-Rhin.

Sur 1585 lycéens scolarisés en lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA), 779 sont internes, soit 49 % des élèves.

Seuls 3 collèges publics, répartis sur les deux départements possèdent un internat pour une capacité totale de 88 internes.

Des cités scolaires peuvent réserver à la marge quelques places pour les collégiens.

6 établissements privés sous contrat, majoritairement situés dans le Bas-Rhin, accueillent 658 internes. L'académie de Strasbourg a également ouvert, avec le concours du conseil général du Bas-Rhin, un établissement de réinsertion scolaire à Schirmeck (ERS).

#### ♦ Le public accueilli

En termes de conditions d'accueil, la plupart des internats sont mixtes, même si la place réservée aux filles est plus faible : 64 % de lits « garçons » et 36% de lits « filles ».

#### ♦ Le taux d'occupation

Le taux d'occupation des lycées publics atteint 84 % en 2008 comme en 2009<sup>3</sup> (cf. annexe 3).

Il est passé à 89% à la rentrée 2010.

Ce taux d'occupation moyen, supérieur à la moyenne nationale (80 % en 2008/2009), cache toutefois des disparités géographiques.

L'Académie de Strasbourg présente un profil contrasté : des communautés urbaines importantes telles que Mulhouse et Strasbourg côtoient des zones rurales, dans lesquelles les internats répondent à leur mission première: offrir la possibilité à des jeunes de poursuivre la formation de leur choix, sans être tributaires des conditions de transport.

L'analyse plus fine des taux de remplissage permet de faire trois constats :

---

<sup>3</sup> Données des enquêtes du Conseil Régional d'Alsace et des services académiques

- Strasbourg se distingue par sa forte attractivité. La demande reste plus élevée que l'offre. Les motifs sont divers : nombreux établissements avec filières à recrutement académique ou supra académique (CPGE, sections internationales ...), publics spécifiques (sportifs de haut niveau).
- D'autres sites -hors Communauté Urbaine de Strasbourg- se distinguent par une très forte attractivité (taux de remplissage = 100 %) : il s'agit d'établissements hébergeant des filières très spécifiques (souvent Lycées des Métiers).
- A l'inverse, certains internats ne sont pas remplis au maximum de leur capacité : là encore, plusieurs raisons peuvent être invoquées : manque d'attractivité du lieu de scolarisation attendant, image dégradée du secteur ...

Le taux d'occupation en collège est de 100% : sur 171 demandes d'admission en internat de collège, seules 88 ont pu être satisfaites, soit à peine 51%.

En conclusion : le territoire alsacien est bien doté en internats à destination de lycéens, et ces derniers sont bien répartis sur le territoire. Même s'il est satisfaisant, le taux d'occupation moyen cache de grandes disparités entre les établissements et secteurs de formation. Pour le public collégien en revanche, l'offre est largement inférieure à la demande.

## 2. L'internat d'excellence : état des lieux en septembre 2010

- Le développement des places labellisées a fait l'objet, surtout depuis l'an dernier, d'une action volontariste conjointe de la part du Recteur et des sous-préfets en charge de la politique de la Ville. Le nombre de places labellisées est passé de 40 en 2009 à 99 en 2010.

	2009/2010	Nb places labellisées	2010/2011	Nb places labellisées
<b>BAS RHIN</b>	Cité Schuré (Barr)	6	Cité Schuré (Barr)	6
	Cité Jean Monnet (STR)	12	Cité Jean Monnet (STR)	12
	Lycée Couffignal (STR)	6	Lycée Couffignal (STR)	9
			Lycée Marc Bloch (Bischheim)	18
			Lycée Jean Rostand (STR)	6
<b>HAUT RHIN</b>	Clg E Zola (Kingersheim)	16	Clg E Zola (Kingersheim)	18
			Clg L Herr (Altkirch)	15
			Lycée Schweitzer (Mulhouse)	15

**Le nombre de places occupées s'élève à 83 places, soit 84% des places labellisées.**

La ventilation des places se fait de la façon suivante: sur les 88 internes accueillis, 43 sont collégiens, 42 sont en lycées et 3 sont en CPGE.

Chaque site a signé la charte de labellisation, s'engageant auprès des élèves et de leurs familles à travers un projet pédagogique et éducatif spécifique. Une trame du projet leur avait été soumise. Les chefs d'établissements de ces 8 établissements sont réunis 3 fois par an par le référent académique. Une fiche de suivi de chaque interne a été mise en place, afin d'être en mesure d'évaluer la plus-value du dispositif.

♦ Les procédures d'admission

L'admission a été prononcée en mai par une commission chargée d'étudier les dossiers de demandes d'inscription en internat d'excellence et le respect des critères d'éligibilité.

L'examen du dossier a été complété par un entretien avec le jeune et sa famille pour la rentrée 2011.

Cette procédure d'admission subira quelques modifications (voir plus loin, C-1).

### **3. Le développement des internats d'excellence : une réponse à des besoins identifiés**

♦ Les données socio-économiques

Une étude (cf. annexe 1), menée en janvier 2011 conjointement par le service statistique du Rectorat et par l'INSEE, permet de préciser les caractéristiques socio professionnelles de la population scolaire au regard du territoire alsacien et, par conséquent, d'identifier les secteurs potentiellement concernés Cette étude propose deux pistes :

- Une approche des territoires fragiles par le lieu d'études
- Une approche des territoires fragiles par le lieu de résidence familiale :

La combinaison de différents indicateurs sociaux constitue un indicateur synthétique de « fragilité » des zones, qui, une fois cartographié, permet de visualiser les espaces scolaires susceptibles d'alimenter les futurs internats d'excellence.

Les données relatives à la politique de la Ville et aux zones urbaines sensibles (ZUS) complètent l'étude mentionnée ci-dessus.

Les deux départements constitutifs de la Région Alsace comportent 18 Zones Urbaines Sensibles :

- 10 dans le Bas-Rhin
- 8 dans le Haut-Rhin

Ces 18 ZUS de l'académie regroupent 18 collèges dont les effectifs - hors sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dispositifs spécifiques, telles les unités localisées pour l'inclusion scolaire ( ULIS) - s'élèvent à 8359 élèves. Ces collèges alimentent une douzaine de lycées, en tant que lycée de secteur. Il est délicat d'établir avec précision la population lycéenne résidant en ZUS, on peut toutefois l'estimer à 5000 élèves environ, qu'ils soient scolarisés en lycées généraux et technologiques (LGT), lycées professionnels (LP), sections de techniciens supérieurs (STS) ou classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

♦ Les performances scolaires en Alsace

Outre l'objectif d'apporter des conditions matérielles favorables à la réussite scolaire et d'être un dispositif au service de l'égalité des chances, la mission d'un internat d'excellence est bien aussi de nourrir l'ambition scolaire.

Dans le contexte de l'académie, il convient d'exploiter le dispositif de l'internat d'excellence dans ce sens. En effet, les indicateurs de performances scolaires (taux d'accès au baccalauréat, les poursuites d'études supérieures, la comparaison entre les demandes des familles et les décisions d'orientation) manifestent le manque d'ambition scolaire des élèves de l'académie de Strasbourg. Enfin, les écarts des résultats des élèves de l'éducation prioritaire par rapport aux résultats nationaux mettent en évidence la nécessité d'offrir à ces élèves un cadre de travail favorable et des conditions d'accompagnement propices à la réussite (cf. annexe 2).

En conclusion : l'analyse des données socio-professionnelles régionales comme celle des performances scolaires de l'académie met en évidence les besoins en places d'internats d'excellence en tant que moteur de l'ambition et de la réussite scolaire.

## **B. ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) en Alsace est doté d'un budget prévisionnel de 10M€ pour la rénovation ou la création d'internats d'excellence et offre une opportunité qu'il convient de saisir au vu du constat précédent. Le développement de 500 places labellisées, dans le cadre de l'objectif de 20 000 places labellisées fixé par le Président de la République, que ce soit à travers l'augmentation de places labellisées ou la création de sites dédiés, répond à un triple objectif :

### **1. Assurer un maillage territorial**

D'une façon générale, les internats qui offrent aujourd'hui des places labellisées sont regroupés sur les zones urbaines de l'académie, notamment les cités strasbourgeoises ou mulhousiennes. Or, les besoins identifiés [cf. annexe 1] couvrent l'ensemble du territoire alsacien, au-delà des ZUS, et tout particulièrement le nord du Bas-Rhin et la région centrale de la Région Alsace autour de Guebwiller. Une première orientation de ce schéma directeur est d'ouvrir l'éventail des places d'internats d'excellence, de façon à assurer un maillage territorial équilibré.

### **2. Assurer la couverture de la chaîne éducative**

Le plan de développement répond également au souci de couvrir toute la chaîne éducative, - du collège aux sections de technicien supérieur ou CPGE, en passant par le LGT et le LP - ainsi que la palette de formations la plus large possible : formations générales, formations technologiques industrielles, formations hôtelières.

Chaque établissement/internat élaborera un projet pédagogique et éducatif spécifique en fonction des ressources identifiées.

### **3. Susciter l'attractivité de l'internat d'excellence à travers la création d'établissements modèles**

Outre la labellisation de places, il convient d'identifier un ou deux sites qui devront, autour d'un projet pédagogique particulièrement ambitieux, attirer des collégiens, des lycéens et des étudiants, et leur offrir des parcours personnalisés d'excellence. De tels sites devraient créer une vraie dynamique de réussite et proposer un bel exemple du vivre ensemble.

Pour un premier site, le choix se porte sur la commune de Guebwiller (cf. annexe 1) pour les raisons suivantes :

- le cadre historique de l'ancien IUFM qui constitue un centre autour duquel gravitent 4 établissements scolaires, bien situé pour irriguer le sud et le centre de l'Alsace,



- la richesse et diversification de l'offre de formation : niveau collège, formations générales et technologiques industrielles niveau lycée et STS, formations professionnelles et technologiques en restauration et hôtellerie,
- des ressources culturelles locales de qualité,
- un projet pédagogique et éducatif fédérateur, exigeant et ambitieux (cf annexe 4), qui exploite les ressources culturelles locales et les équipements de qualité disponibles, tout en impulsant une nouvelle dynamique, grâce à la mise en place des Cordées de la réussite,
- une opportunité à saisir pour la disponibilité des locaux de l'ancien IUFM.

La montée en charge de cet internat d'excellence est prévue de façon progressive : une première phase dédiée à la création de places labellisées dans les internats existants, une deuxième phase d'extension grâce à l'installation de bâtiments.

Un second site pourra être envisagé au vu d'une évaluation des places d'internat d'excellence disponible et des capacités matérielles et financières des collectivités territoriales. Une localisation plus au nord constituerait un choix cohérent pour cette politique globale d'excellence. Il devra être ouvert à l'accueil d'une population collégienne.

## C. DECLINAISON OPERATIONNELLE PLURIANNUELLE

### 1. Mise en œuvre du plan de développement des places labellisées

#### ♦ Le nombre

Afin d'atteindre l'objectif de 500 places d'internats d'excellence dans les délais impartis, un développement pluriannuel des places labellisées a été planifié sur les trois prochaines années :

Rentrée scolaire	Nombre de places labellisées dans l'enseignement public	Nombre de places labellisées dans l'enseignement public agricole	Nombre de places labellisées dans l'enseignement privé sous contrat
Septembre 2011	274	12	103
Septembre 2013	300	54	Non connu à ce jour

#### ♦ L'implantation

Les implantations répondent aux orientations stratégiques présentées précédemment : assurer le maillage du territoire alsacien et assurer la couverture de la chaîne éducative. (cf. annexe 5). Chaque internat d'excellence se doit de concevoir un projet pédagogique et éducatif spécifique dont la teneur est tributaire des ressources humaines et matérielles de l'établissement. (cf. annexe 6)

#### ♦ Le coût de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre l'Etat, les familles et les collectivités territoriales, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Les collectivités territoriales estiment actuellement à environ 4 500 euros le coût annuel moyen par interne.

#### ♦ Les procédures d'admission en internat d'excellence

Les procédures d'admission sont cadrées par une circulaire académique (cf annexe 7). Une commission académique annuelle, à laquelle sont associés des représentants de l'Etat (Education

Nationale et Politique de la Ville) et des collectivités territoriales a pour mission de vérifier la légitimité des demandes en fonction des critères d'éligibilité et l'équité de traitement. En 2011, elle s'est tenue le 19 mai.

♦ Communication

Un plan de communication a été établi pour toucher les équipes de direction (point inscrit à l'ordre du jour des réunions de district), la direction des Unités Territoriales des Conseils Généraux, les services sociaux en faveur des élèves, et les parents. Une plaquette de communication a été conçue et diffusée aux familles(cf annexe 8)

♦ L'accompagnement des élèves

Le financement de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), programme 147 « politique de la ville » pour les places labellisés des internats existants, est fixé à 2.000 euros par place effectivement occupée par un jeune issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ces crédits, versés à l'établissement, doivent être utilisés en complément des crédits de droit commun et des fonds sociaux existants. Ils visent à prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes et pourront prendre en charge les surcoûts pour les familles induits par l'accueil en internat (matériel scolaire, transport...), à financer des activités socio-culturelles ou un suivi particulier de ces élèves.

Il est également possible pour un établissement accueillant au moins 12 enfants ou adolescent issu du public concerné de bénéficier du financement par l'Acsé, à hauteur de 30 000 à 40 000 euros par an, d'un poste d'éducateur coordonateur qui organisera la prise en charge éducative des élèves et la relation avec les familles. Une taille minimale de chaque internat d'excellence sera recherchée afin de faire bénéficier les élèves de cet accompagnement renforcé.

♦ Mixité des publics

La cohabitation harmonieuse, au sein d'une même structure, d'élèves relevant de places labellisées « internat d'excellence » et d'autres élèves internes de droit commun sera organisée par des chefs d'établissement. S'il est nécessaire, dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances, de proposer davantage aux élèves en ayant le plus besoin, les autres internes pourront naturellement tirer profit, lorsque cela est possible, des activités offertes du projet éducatif spécifique à l'internat d'excellence.

## **2. Recherche d'une opportunité d'implantation d'un internat dédié dans le Bas-Rhin**

L'état des lieux de l'offre et l'analyse des besoins identifiés ont mis en évidence une capacité d'accueil insuffisante en collège, notamment sur le Bas-Rhin. Cette donnée est corroborée par un constat établi par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration de son schéma départemental « Enfance-Famille ». Les collégiens qui pourront être accueillis dans des internats d'excellence de lycée donneront lieu à un conventionnement entre collectivités.

Au regard de la demande des familles, il est nécessaire d'engager une réflexion de fond qui associerait plus particulièrement le conseil général à la recherche d'un site dédié ouvert à des collégiens.

Dans l'immédiat, le site de Guebwiller est susceptible d'accueillir des collégiens bas-rhinois, le conseil général du Bas-Rhin étant disposé à prendre en charge les dépenses de fonctionnement à concurrence de 20 places sur ce site. L'Etablissement Public Local d'Enseignement agricole d'Erstein-Obernai constitue également une opportunité à étudier.

### **3. Mise en œuvre opérationnelle du projet de Guebwiller**

Le site de Guebwiller permet de répondre aux besoins éducatifs d'un bassin géographique et de valoriser un patrimoine local classé. L'ancien bâtiment du centre de formation aux enseignements bilingues permet d'offrir aux futurs internes d'excellence un cadre de travail unique.

#### Le projet immobilier

Le projet immobilier de ce site dédié consiste à rénover et à valoriser l'existant. Il se complète par l'extension de la capacité d'accueil par l'installation de locaux de qualité. L'offre de places d'internat d'excellence comprend ainsi : la création d'une soixantaine de places dans les lycées T. Deck et J. Storck et la création de 112 places nouvelles dans les locaux. Les collectivités territoriales concernées (région Alsace et conseil général du Haut-Rhin) valoriseront l'apport constitué par le patrimoine existant (lycée, bâtiment dédié à un espace d'enseignement, éducatif et culturel).

#### Echéancier prévisionnel des constructions

Le programme de construction, sous maîtrise d'ouvrage de la région Alsace, s'inscrit dans le calendrier prévisionnel suivant :

Année 2011 (avril à décembre) :

- étude de faisabilité (lever topographique, pré-programme)
- étude de programmation
- convention financière avec l'ANRU

Année 2012 :

- choix d'un maître d'œuvre
- études et conception
- modification du POS (procédure de déclaration de projet)
- permis de construire
- dévolution des travaux

Année 2013 :

- construction des bâtiments
- équipement mobilier
- mise en service à la rentrée scolaire 2013

Le dossier de demande des montants réservés au programme d'investissement d'avenir sera déposé, avec l'appui technique du rectorat, par la collectivité territoriale compétente (conseil régional ou conseil général du Haut-Rhin). Des conventions entre collectivités seront établies pour assurer le fonctionnement des établissements. Elles dépendront notamment du public accueilli. L'Acse sera sollicitée afin de faire bénéficier les élèves d'un accompagnement renforcé.

**Conclusion :**

Les fonds mis à disposition dans le cadre de l'action « Internats d'excellence et égalité des chances » du PIA seront ainsi mobilisés pour un premier projet global à Guebwiller d'environ 170 places.

Le reste de l'enveloppe allouée à l'Alsace devra servir à la réalisation, si elle s'avère possible, d'une opération à destination des collégiens dans le Bas-Rhin.

Le coût moyen à la place s'inscrira, dans la mesure du possible, dans les recommandations de l'appel à projets publié au Journal Officiel du 22 octobre 2010.

**D. MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL**

**1. Concertation Etat – collectivités territoriales**

Associées à l'élaboration du présent schéma directeur, les collectivités territoriales sont également consultées avant toute décision de labellisation de places d'internat. Les collectivités sont associées à la commission académique d'admission.

Les services académiques communiqueront, annuellement, un bilan des demandes des familles et des affectations prononcées en internat classique et en internat d'excellence. Les données chiffrées fournies par les services académiques serviront de base aux compensations financières entre les collectivités.

Un bilan quantitatif et qualitatif des internats d'excellence est présenté aux collectivités territoriales lors d'un groupe de travail annuel prévu en mai de chaque année.

**2. Création de places labellisées**

La création par les services académiques de places labellisées s'effectue après une étude d'impact (notamment capacité en internat classique, formations suivies) sur les demandes d'internat classique dans l'établissement considéré. Cette étude d'impact est présentée au groupe de travail mentionné au paragraphe précédent. Son contenu est détaillé dans l'annexe 9.

STRASBOURG, LE A COMPLETER

PREFET DE LA REGION ALSACE  
PREFET DU BAS-RHIN

RECTEUR DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Pierre-Etienne BISCH

Armande LE PELLEC MULLER

MINISTRE CHARGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ALSACE

Philippe RICHERT

PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL  
DU BAS-RHIN

PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL  
DU HAUT-RHIN

Guy-Dominique KENNEL

Charles BUTTNER



Janvier 2011

## Internats d'excellence et territoires en Alsace

L'Alsace offre 99 places en internat d'excellence en novembre 2010.

### Lycées et collèges proposant un internat d'excellence en Alsace en 2010

Libellé établissement	Effectif total de l'établissement	Nombre de lits prévus	Nombre de lits occupés
Lycée Général et Technologique Schuré – Barr (67)	467	6	6
Lycée Général et Technologique Jean Monnet – Strasbourg (67)	918	12	12
Lycée Polyvalent Jean Rostand – Strasbourg (67)	2 011	12	12
Lycée Polyvalent Louis Couffignal – Strasbourg (67)	1 367	9	7
Lycée Général et Technologique Marc Bloch – Bischheim (67)	1 061	12	12
Lycée Général et Technologique Albert Schweitzer – Mulhouse (68)	1 253	15	5
Collège Emile Zola – Kingersheim (68)	476	18	17
Collège Lucien Herr – Altkirch (68)	821	15	12

134 000 élèves sont présents dans le second degré à la rentrée 2010. Ils étudient dans les 107 communes disposant d'au moins un collège, dont 30 sont également dotées d'un ou plusieurs lycées.

Dans l'hypothèse d'une volonté d'accroissement du nombre de places proposées dans les internats d'excellence ou de la création de nouveaux internats, l'identification de territoires potentiellement concernés est susceptible de plusieurs approches.

En pratique, celles-ci sont surtout fonction des données statistiques directement mobilisables auprès du Rectorat et de l'Insee. Cette étude propose deux pistes.

#### 1. Une approche des territoires fragiles par le lieu d'études

Un peu plus de deux élèves sur cinq (56 500) sont d'origine plus « défavorisée » selon la catégorie socioprofessionnelle de leur famille : ouvriers, anciens employés ou ouvriers, chômeurs et inactifs.

Les établissements de 15 communes accueillent plus de 1 000 élèves d'origine « défavorisée », soit au total 58 % de ces élèves pour la région. D'une façon générale, il s'agit d'établissements implantés dans les plus grandes villes de la région.

Commune	Nombre d'élèves d'origine "défavorisée"
Strasbourg	8 356
Mulhouse	5 595
Colmar	2 856
Haguenau	2 281
Schiltigheim	1 533
Sélestat	1 533
Saint-Louis	1 392
Illkirch-Graffenstaden	1 222
Bischwiller	1 219
Saverne	1 198
Guebwiller	1 164
Thann	1 119
Molsheim	1 068
Altkirch	1 063
Wissembourg	1 054

Source : Rectorat de l'académie de Strasbourg  
Septembre 2010

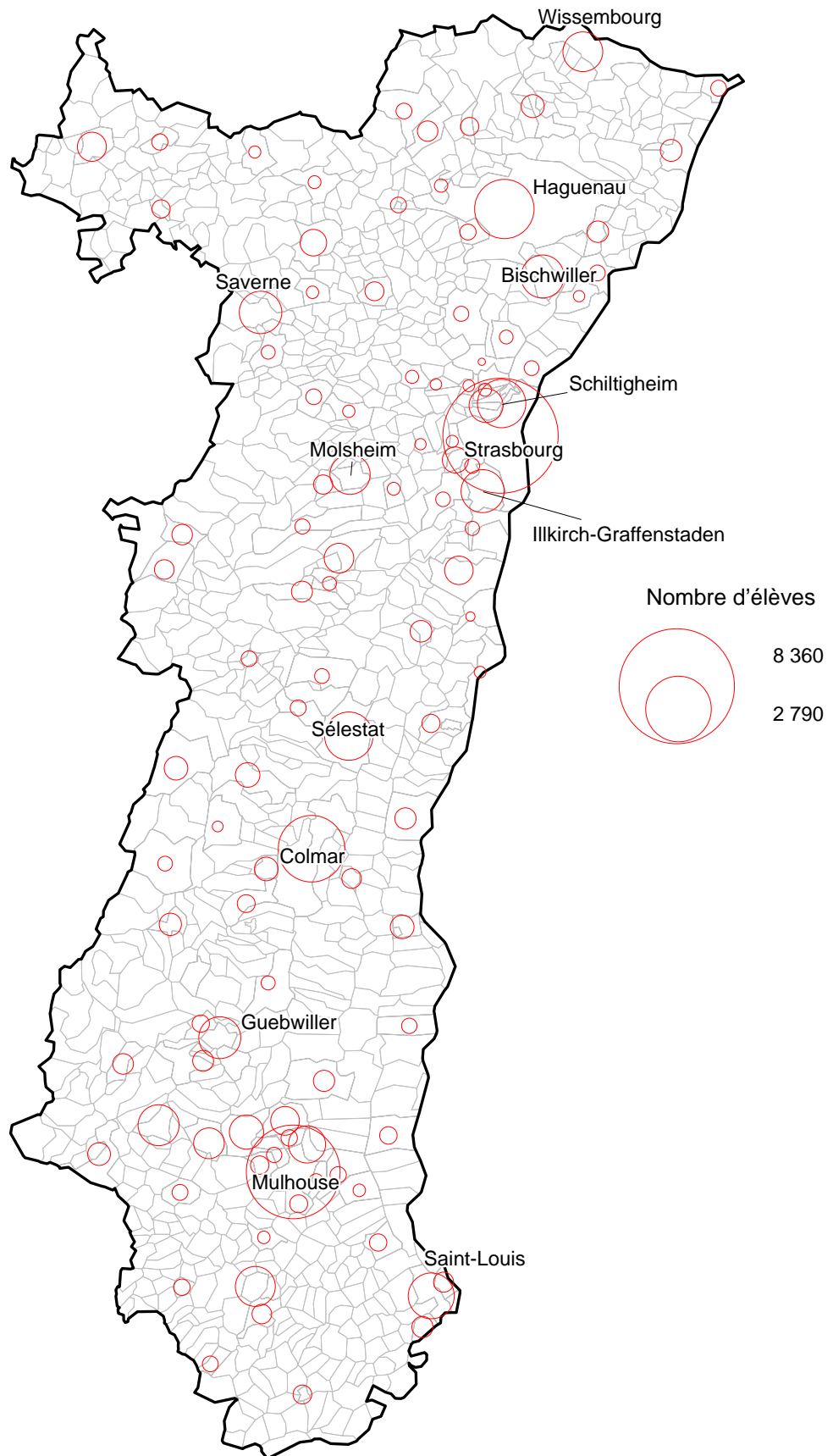
La part des élèves d'origine « défavorisée » dans l'ensemble des élèves accueillis dépasse 50 % dans 24 communes. Elle peut atteindre ou dépasser 60 % (Illzach, Diemeringen, Schiltigheim, Seltz).

Les zones géographiques (et les communes associées) les plus concernées sont l'agglomération mulhousienne, le nord de l'Alsace et quelques communes de l'Alsace Bossue. Le nombre d'élèves d'origine « défavorisée » dans ces communes varie de moins de 200 (Diemeringen, Seppois-le-Bas, Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Drusenheim) à plus de 1 000 (Bischwiller, Schiltigheim), et dépasse 5 000 à Mulhouse.

Commune	Total (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves d'origine "défavorisée"	Pourcentage d'élèves d'origine "défavorisée"
Illzach	1 520	925	61%
Diemeringen	327	198	61%
Schiltigheim	2 562	1 533	60%
Seltz	561	335	60%
Reichshoffen	514	298	58%
Wittenheim	990	568	57%
Drulingen	420	240	57%
Wittelsheim	1 390	791	57%
Bischwiller	2 170	1 219	56%
Marckolsheim	598	325	54%
Sarre-Union	1 075	577	54%
Mulhouse	10 439	5 595	54%
Soultz-sous-Forêts	690	368	53%
Soufflenheim	630	330	52%
Cernay	1 237	646	52%
Seppois-le-Bas	356	185	52%
Lauterbourg	365	189	52%
Hirsingue	537	276	51%
Niederbronn-les-Bains	368	189	51%
Volgelsheim	768	394	51%
Woerth	473	242	51%
Broque (La )	544	278	51%
Village-Neuf	567	289	51%
Drusenheim	376	189	50%

Source : Rectorat de l'académie de Strasbourg  
Septembre 2010

Les deux suivantes cartes (cartes 1 et 2) représentent ces résultats, en nombre et en proportion d'élèves d'origine « défavorisée », par commune de lieu d'études.

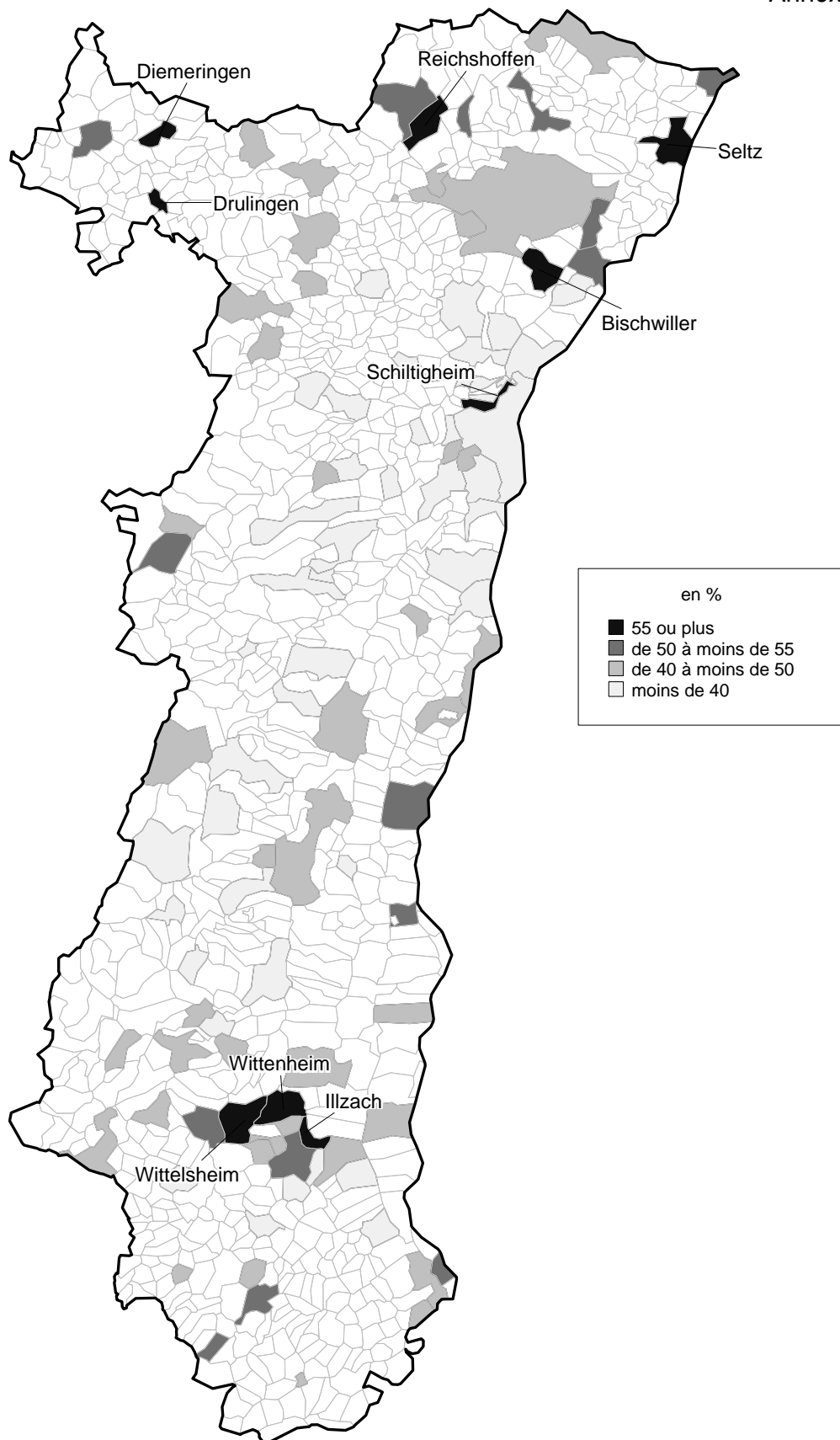


Source : Rectorat de l'Académie de Strasbourg - septembre 2010

© IGN - Insee 2010



Carte 2 : Part des élèves d'origine « défavorisée » selon le lieu d'études (en %)



Source : Rectorat de l'Académie de Strasbourg - septembre 2010

© IGN - Insee 2010

## 2. Une approche des territoires fragiles par le lieu de résidence familiale

Le lieu de résidence familiale des élèves d'origine « défavorisée » n'est pas disponible par commune dans les fichiers du Rectorat (essentiellement pour cause de respect du secret statistique) mais par grand bassin scolaire. Une estimation peut cependant être réalisée au niveau supracommunal des bassins de vie Insee.

Cette estimation, en nombre et en proportion (carte 3) d'élèves d'origine « défavorisée » peut être associée ensuite à des indicateurs sociaux pour chaque bassin de vie :

- revenu imposable net moyen par foyer (carte 4) ;
- part des familles comptant au moins un enfant âgé de 11 à 18 ans et un membre de la famille au chômage (carte 5) ;
- part des allocataires CAF à bas revenus en couple avec deux enfants ou plus (carte 6).

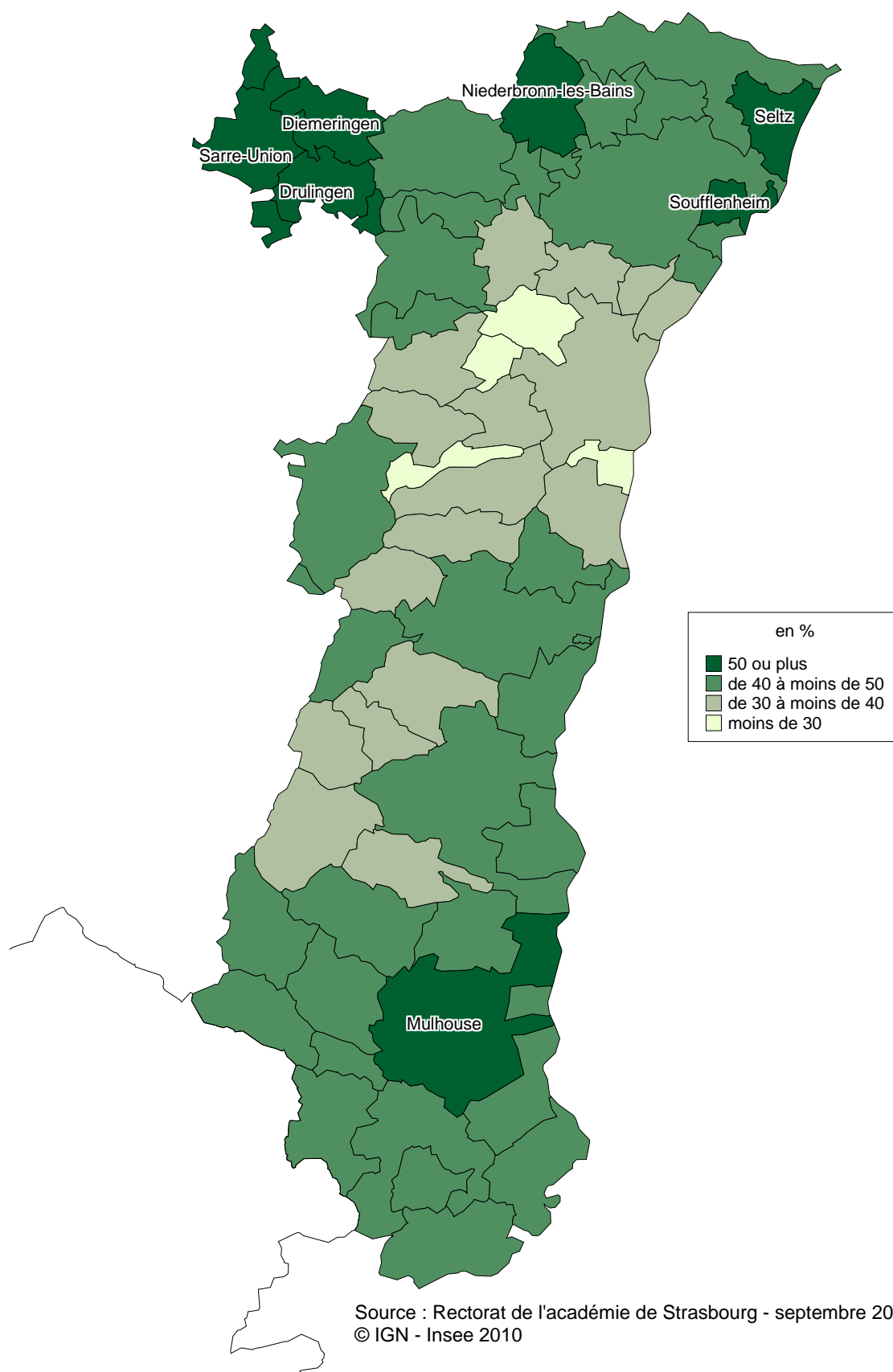
La combinaison des rangs de classement des bassins selon ces différents critères constitue un indicateur synthétique de « fragilité » des zones (carte 7).

Au total, sept bassins de vie se distinguent plus nettement :

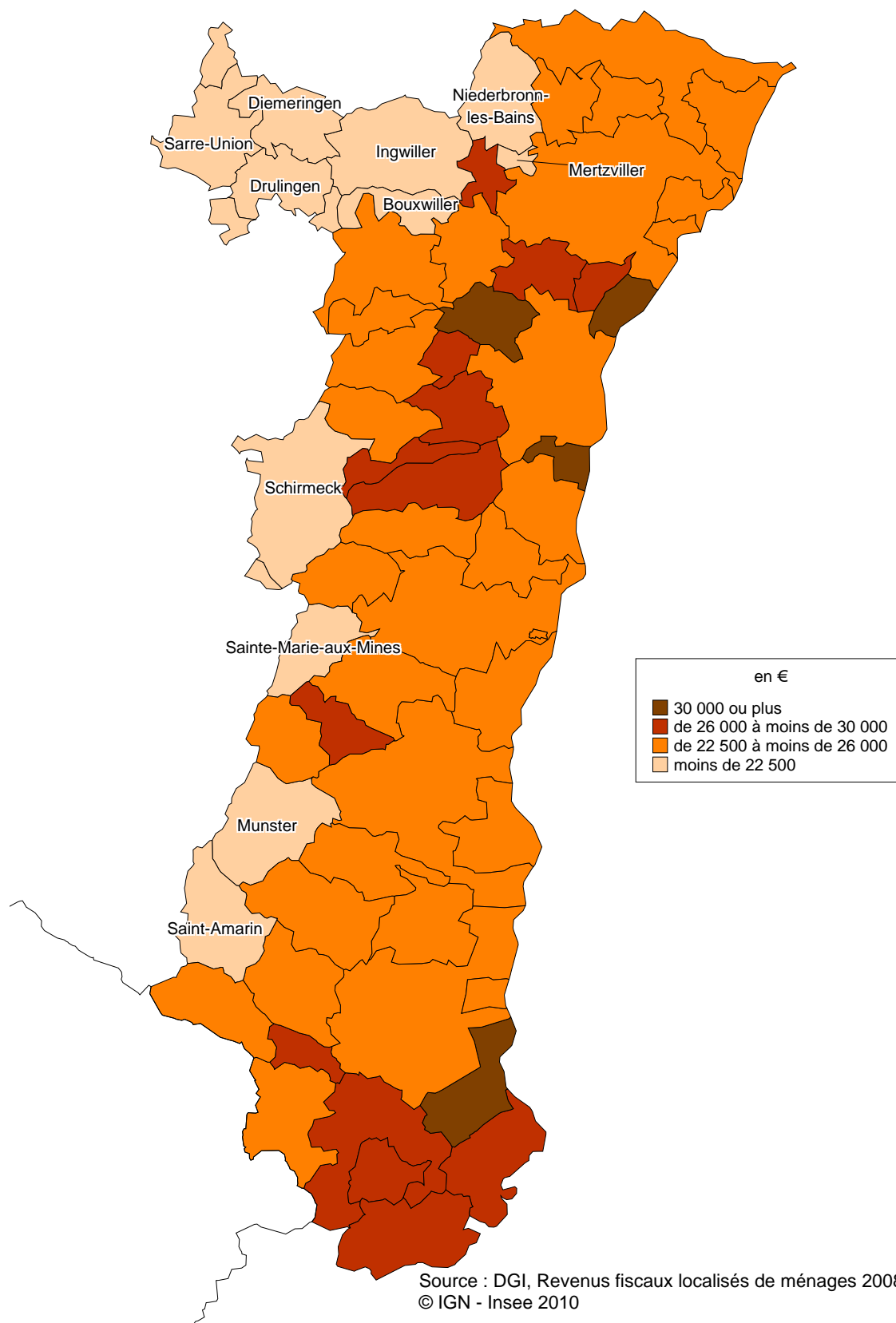
- trois au sud de l'Alsace : Mulhouse, Thann-Cernay et Guebwiller qui concentrent une population d'environ 12 000 élèves d'origine « défavorisée » ;
- deux au nord de l'Alsace : Niederbronn-les-Bains et Haguenau (4 200 élèves) ;
- Strasbourg qui rassemble la population la plus importante (11 400 élèves) ;
- Sélestat (2 000 élèves).

Les territoires de l'Alsace Bossue (Diemeringen, Sarre-Union, Phalsbourg, Drulingen...) constituent également des zones relativement fragiles au regard des différents critères étudiés, mais la population d'élèves d'origine « défavorisée » est globalement plus faible.

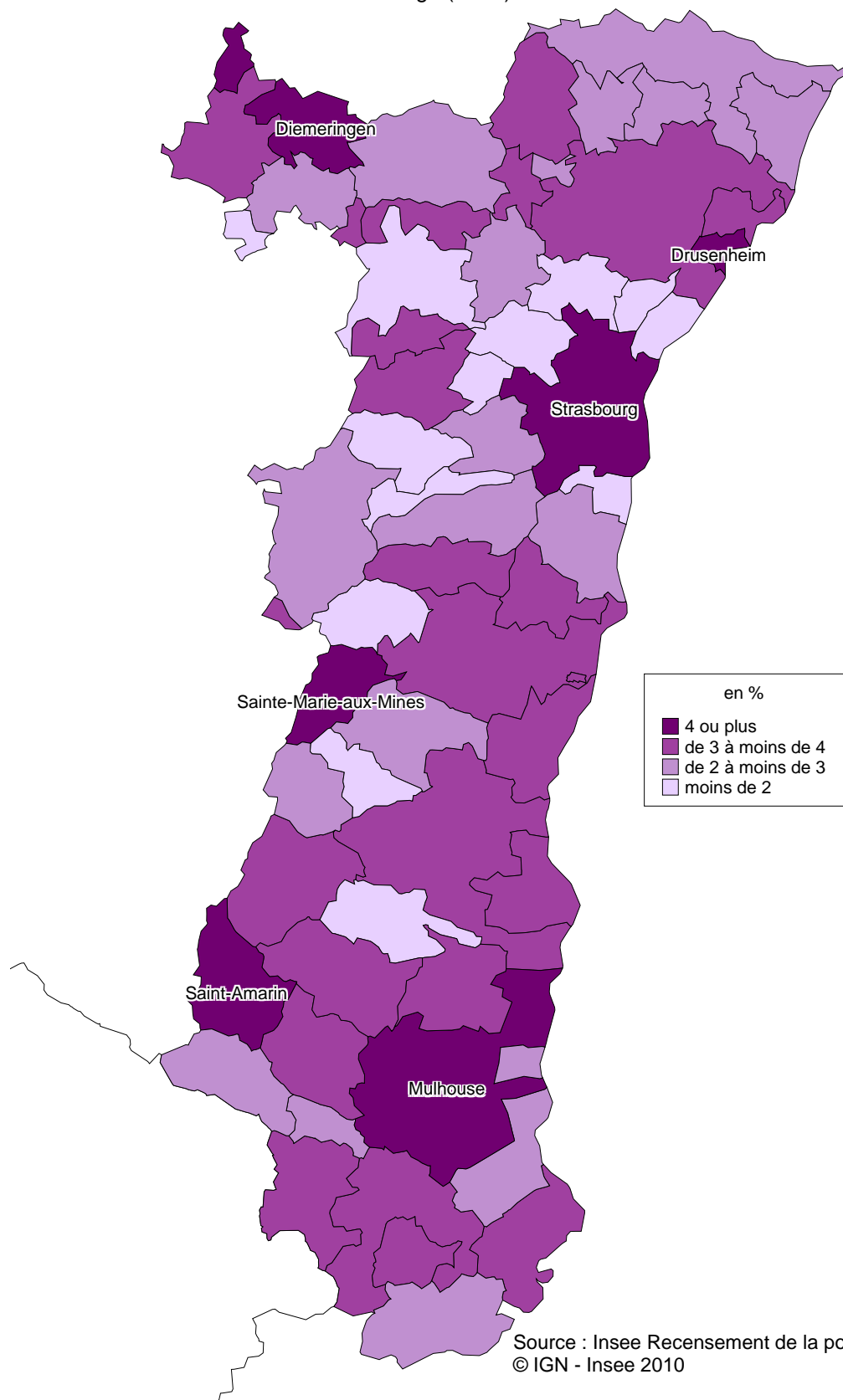
Carte 3 : Part des élèves d'origine "défavorisée" selon le bassin de vie de résidence (en %)



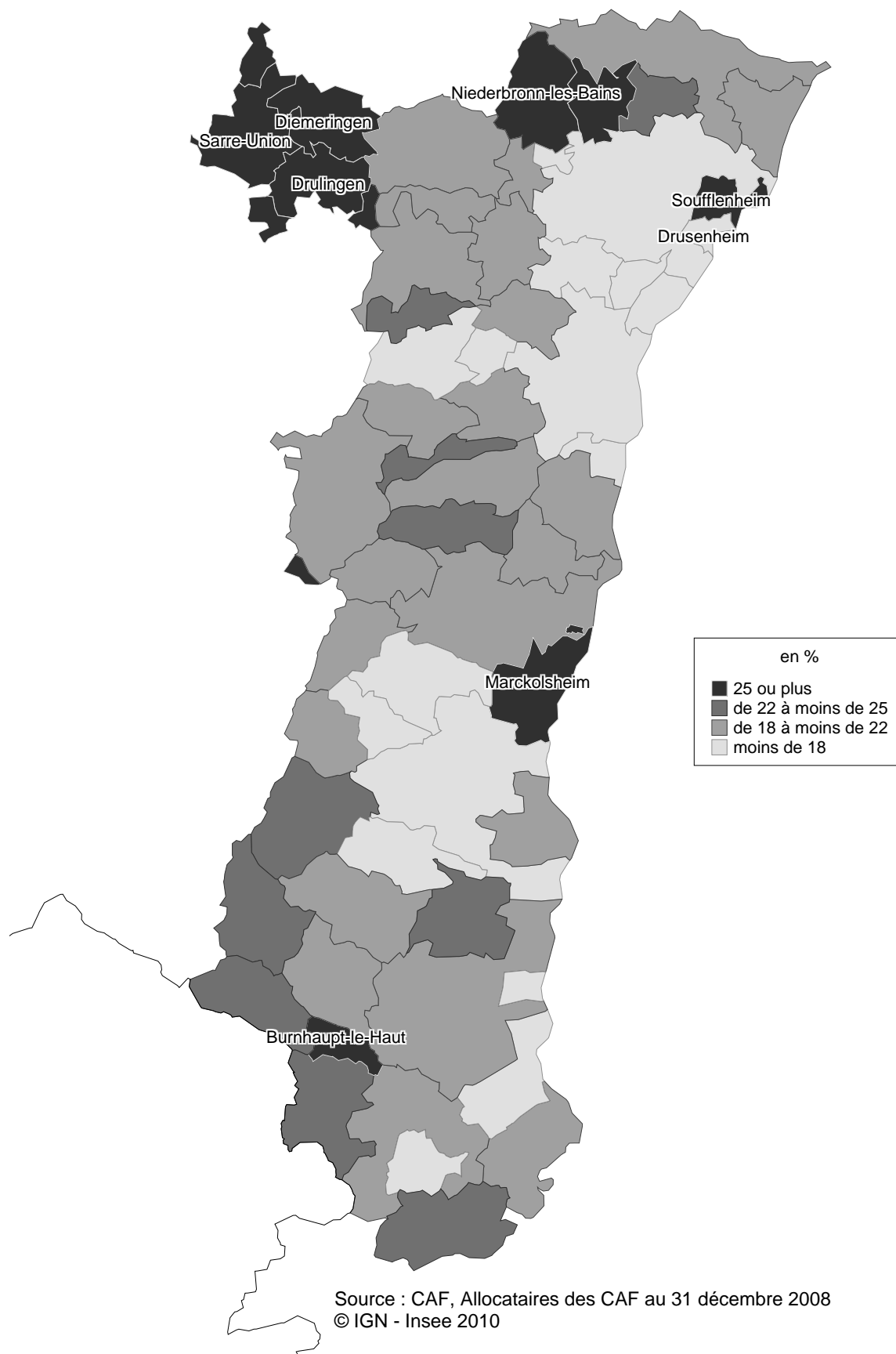
Carte 4 : Revenu net moyen par foyer selon le bassin de vie de résidence (en€)



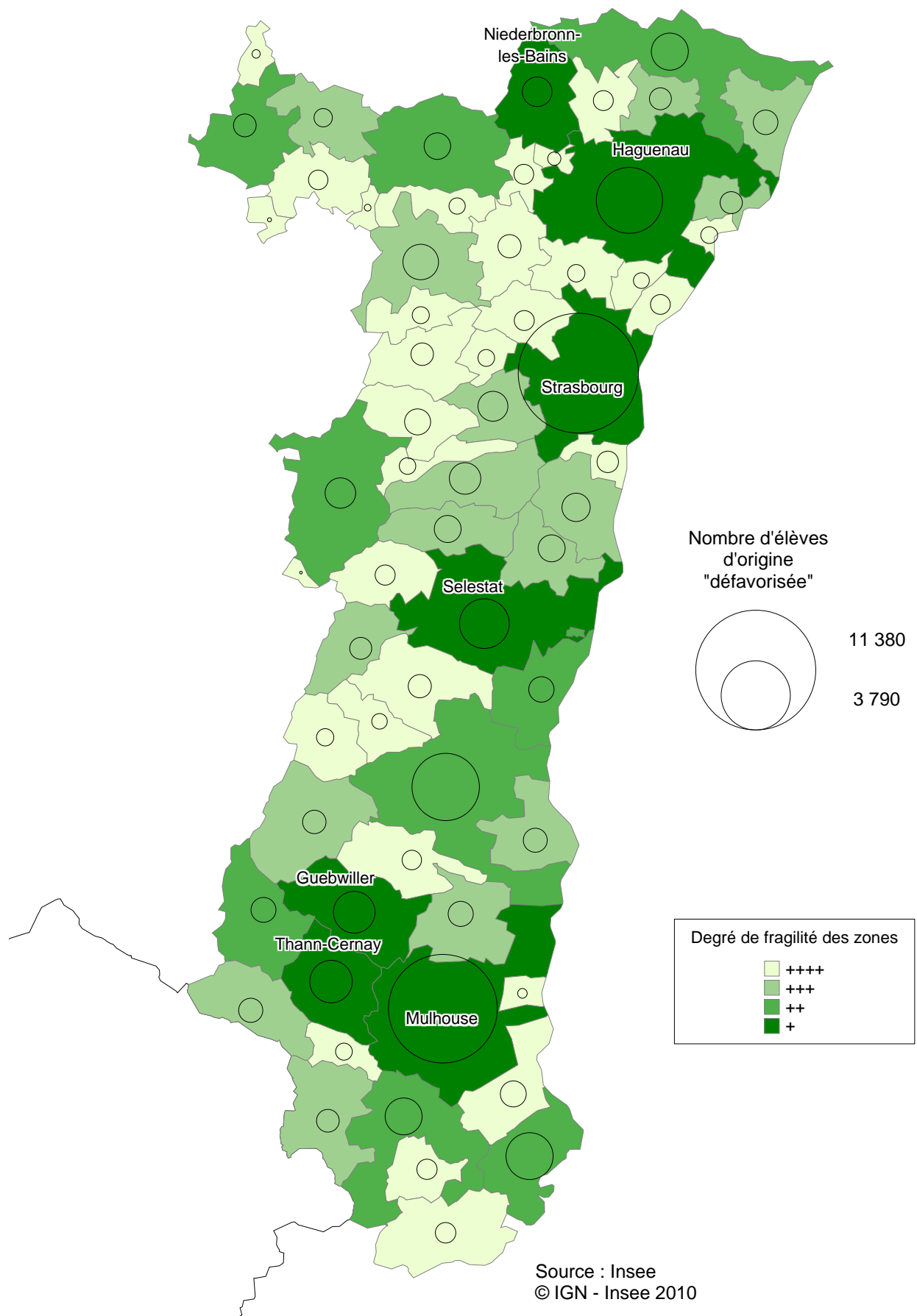
Carte 5 : Part des familles comptant au moins un enfant âgée de 11 à 18 ans avec au moins un membre de la famille au chômage (en %)



Carte 6 : Part des allocataires à bas revenus en couple ayant deux enfants ou plus (en %)



Carte 7 : Indicateurs synthétiques des zones "fragiles"





Ministère  
de l'Éducation nationale,  
de la jeunesse  
et de la vie associative

Ministère  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

## Le manque d'ambition scolaire en Alsace : éléments de diagnostic

### A. LES TAUX D'ACCES :

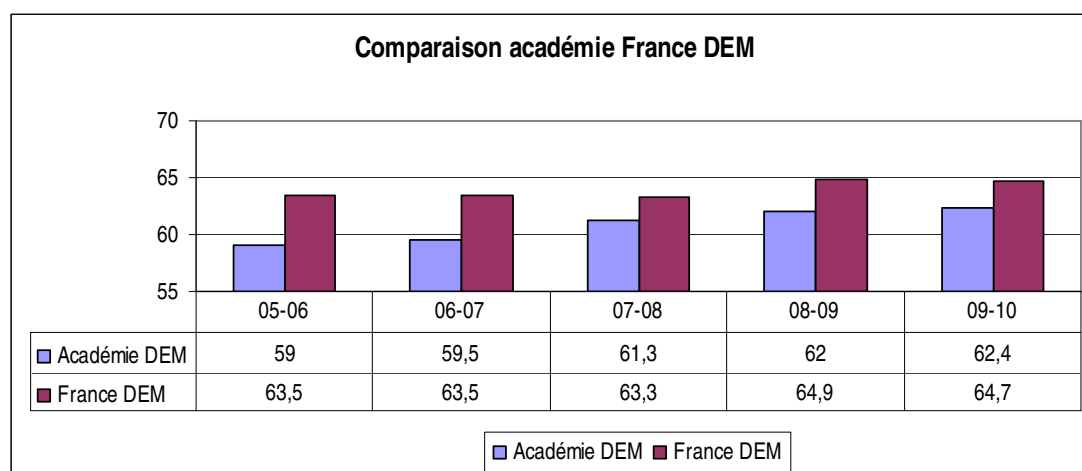
#### 1. Le taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat (Gén, techno et prof)

Sessions	Académie STR	France	ECART
2008	61.8	63.6	- 1.8
2009	64.3	65.6	- 1.3

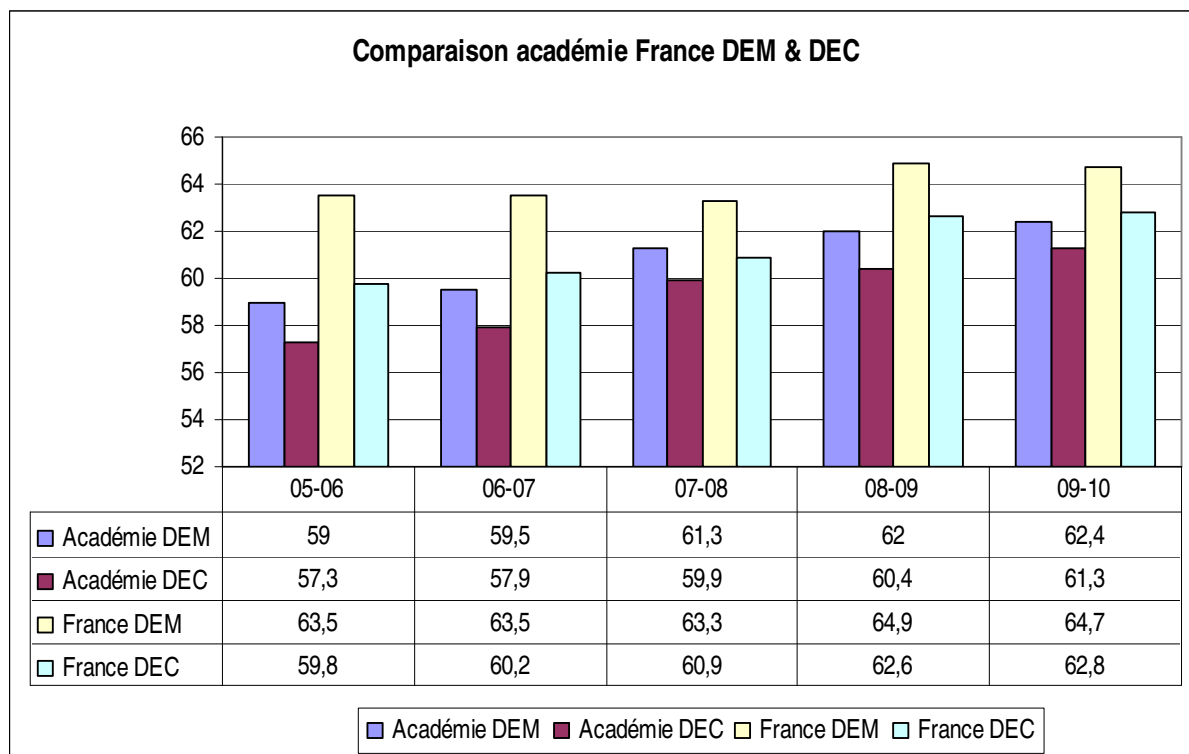
#### 2. Poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Sessions	Académie STR	France	ECART
2008	71.8	73.8	- 2
2009	70.6	74.5	- 3.9

### B. LES DEMANDES D'ORIENTATION de la classe de Troisième en Seconde GT







En dépit d'une politique volontariste de l'Académie en faveur d'une poursuite d'études en lycée GT, le taux de demandes d'orientation en 2GT est en juin 2010 encore inférieur au taux de décisions d'orientation en 2GT au niveau national.

### C. LES PARCOURS SCOLAIRES EN EDUCATION PRIORITAIRE

#### **Rappel : le poids de l'éducation prioritaire dans l'académie**

Effectifs d'élèves des collèges : 2918 (RAR) + 6399 (RSS), donc 9317 élèves, soit **12.4 %** de la population scolaire totale de collège [20.5 % au niveau national]

	EP de l'académie	EP au niveau national	<b>ECART</b>
Taux d'accès des élèves issus de ZEP en 2GT	44.6 %	49 %	<b>- 4.4</b>
Passage de 2 GT en 1 <sup>ière</sup> Générale pour ces élèves	35.8 %	45.7 %	<b>- 9.9</b>

### D. LES PLUS DIPLOMES RESISTENT MIEUX A LA CRISE (Enquête IVA 2009)

Les élèves de **niveau V** sont à peine **35 %** à avoir trouvé un emploi (47% en 2008, 77% en 2001)

Les élèves de **niveau IV** sont à **56 %** de taux d'insertion professionnelle.

Les diplômés de **BTS et plus** ont un taux d'emploi de **72 %**, un taux équivalent à celui de 2004.

### E. UNE OFFRE D'APPRENTISSAGE QUI EVOLUE

**Le schéma culturel alsacien d'une formation par alternance dès le plus jeune âge n'est plus probant : besoin en niveaux de qualification plus élevés, crise économique, mutations du monde de l'entreprise avec des exigences en compétences transversales ....**

#### **1. ENQUETE IPA : L'insertion professionnelle des jeunes apprentis sur l'académie de Strasbourg**

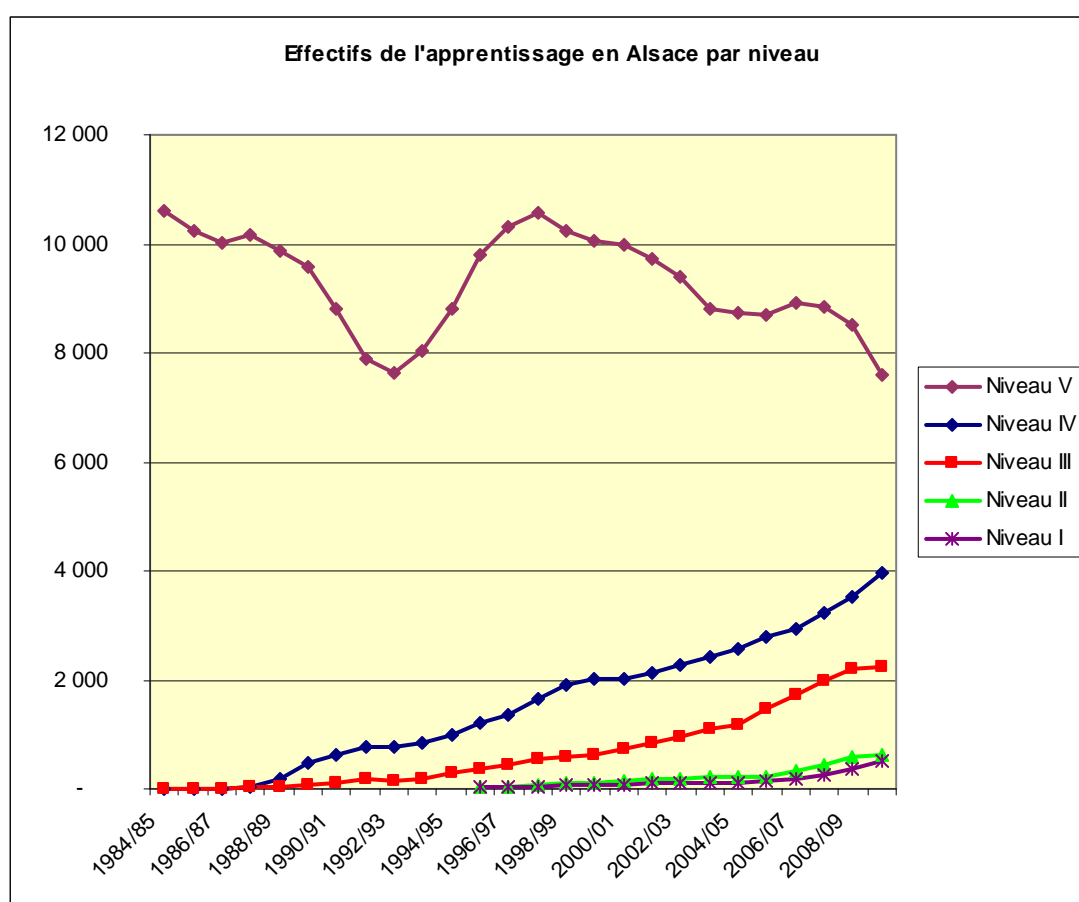
**Chiffres 2009** : taux d'emploi sortants d'apprentissage = 65% (-8 points par rapport à 2008), moins favorable pour les filles (63% que pour les garçons (67%))

**L'insertion** reste meilleure pour le plus diplômés : **86%** des niveaux II et I ont un emploi. Le taux de ces niveaux de qualification ne cesse de progresser (de 4,7% en 2007 à 9,6% en 2008)

Ce taux d'emploi est de :

- **84%** pour le niveau III,
- **78%** pour le niveau IV (**85%** en 2008),
- **58%** pour le niveau V (**69%** en 2008),
- **29%** pour les sortants sans qualification (**37%** en 2008)

## 2. Une tendance de l'offre en places d'apprentissage (liée au contexte économique) en cohérence avec les chiffres de l'insertion





Ministère  
de l'Éducation nationale,  
de la jeunesse  
et de la vie associative

Ministère  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

## INTERNAT D'EXCELLENCE DE GUEBWILLER (68)

### PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF



## SOMMAIRE

### **I. INTRODUCTION**

- A. Les principes directeurs : rappel ..... p 4
- B. Les enjeux du projet ..... p 4
- C. Les ressources exploitables à Guebwiller ..... p 5

### **II. LES ORIENTATIONS DU PROJET D'INTERNAT D'EXCELLENCE DE GUEBWILLER**

- A. Aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons ..... p 8
  - 1. Un accompagnement personnalisé
  - 2. Un atelier « pratique de l'oral »
- B. L'ouverture culturelle ..... p 9
  - 1. Création d'un atelier arts plastiques et arts appliqués
  - 2. Création d'un atelier musical de chant choral
  - 3. Création d'un ciné club
  - 4. Implantation d'une résidence d'artiste
- C. L'ouverture linguistique ..... p 10
- D. Les Cordées de la réussite ..... p 11
- E. Détente et citoyenneté ..... p 11

### **III. LES PERSONNELS ..... p 12**

**CONCLUSION** ..... p 13

## **I. INTRODUCTION**

### **A. Principes directeurs : rappel**

*« Il ne saurait exister d'internat d'excellence sans un **solide projet pédagogique et éducatif, innovant, adapté, ambitieux et efficace**. En particulier, le projet doit s'attacher à la tranche horaire 17/21 h, au cours de laquelle des activités scolaires, culturelles, sportives, sociales doivent être mises en place, afin de donner l'envie aux internes de pousser plus loin leur propre ambition tout en apprenant mieux à travailler avec autrui.*

*Chaque internat sera invité à mettre l'accent sur **une ou deux activités dominantes**, de manière à donner une couleur bien spécifique à chaque projet, en fonction des possibilités locales » (Cahier des charges).*

### **B. Les enjeux du projet**

#### **Scolarisation sur plusieurs établissements**

L'internat d'excellence de Guebwiller accueillera des élèves de toute l'académie de Strasbourg, issus des quartiers prioritaires « Politique de la Ville », mais aussi des élèves originaires de zones de grande ruralité.

Ils seront scolarisés dans plusieurs établissements de la commune, un lycée général (le lycée A Kastler), un lycée général et technologique (le lycée Théodore Deck), un lycée hôtelier (le lycée Storck), un collège (le collège Mathias Grünenwald).

L'internat d'excellence sera adossé au Lycée Théodore Deck.

#### **L'hébergement**

L'hébergement est prévu sur un site magnifique (résidence XVIII<sup>e</sup> siècle au pied des Vosges) qui accueille aujourd'hui le Centre de Formation aux Enseignements Bilingues (CFEB), dont le déménagement sur Colmar est programmé.

## Les objectifs

C'est une structure qui doit, en premier lieu, offrir à ses internes un cadre et un accompagnement particuliers afin qu'ils puissent acquérir les **savoirs, savoir-faire et attitudes** indispensables pour emprunter des voies d'excellence.

Parce qu'il doit assurer à ces élèves une ouverture que les conditions familiales ou sociales ne permettent pas, l'internat d'excellence doit également permettre **l'accès à des domaines** dont il serait resté éloigné si une place en internat d'excellence ne lui avait pas été proposée.

Enfin, le projet proposé se doit d'être ambitieux, dynamique, au service d'une **trajectoire scolaire ascendante** : la recherche de Cordées de la réussite avec les Grandes Ecoles ou Universités implantées sur le territoire alsacien, est constitutive du projet.

## Le projet proposé doit avoir pour objectifs de :

- **Nourrir la motivation de l'interne d'excellence, ainsi que son implication dans un projet scolaire et professionnel**
- **Susciter le désir d'apprendre et développer l'autonomie de l'interne d'excellence**
- **Assurer à l'interne d'excellence une ouverture d'esprit par l'accès à des codes sociaux et à des domaines qui lui seraient restés étrangers s'il n'avait rejoint l'internat d'excellence**
- **Faire grandir l'interne d'excellence en citoyen responsable et respectueux d'autrui et de l'environnement.**

## C. Les ressources exploitables à Guebwiller dans le cadre :

### 1. *des établissements scolaires*

- ↗ Equipe innovante des professeurs d'arts plastiques et appliqués
- ↗ Equipe dynamique des professeurs d'EPS
- ↗ Atelier interdisciplinaire d'étude des sociétés
- ↗ Atelier théâtre
- ↗ Pôle linguistique dynamique : sections européennes Anglais et Allemand et section ABIBAC
- ↗ Partenariats avec établissements étrangers

↪ Association AIDÈ « Action de Développement Durable Solidarité Internationale »

**2. du site où sera implanté le futur internat d'excellence (actuellement antenne IUFM dédiée à l'enseignement bilingue, le Centre de Formation aux Enseignements Bilingues ou CFEB)**

↪ Un cadre exceptionnel), vaste, à proximité des établissements scolaires de Guebwiller

↪ Des aménagements de grande qualité (ensemble rénové par le Conseil général du Haut Rhin il y a une dizaine d'années pour y accueillir les stagiaires IUFM se préparant à l'enseignement bilingue, câblage, amphithéâtre ...)

↪ Un parc magnifique

↪ Le CFEB abrite aujourd'hui le CDDP dont le déménagement n'est pas à l'ordre du jour. Quand bien même devrait-il déménager, son Directeur s'est engagé à laisser à la disposition des internes un fonds documentaire et de littérature.

**3. de la commune et environs**

***La commune de Guebwiller est particulièrement riche en ressources culturelles qui seront exploitées dans le cadre du projet éducatif.***

↪ Le Centre des Dominicains de Haute Alsace (Centre de musique de chambre et de chant choral)

↪ Le Musée Théodore Deck (musée des arts céramiques)

↪ Le théâtre municipal de Guebwiller

↪ Des équipements sportifs de qualité

↪ Le parc naturel du Ballon des Vosges traversé de pistes de VTT réputées



## II. LES ORIENTATIONS DU PROJET D'INTERNAT D'EXCELLENCE

Même s'il doit y avoir des passerelles permanentes entre le lieu de scolarisation et le lieu d'hébergement, il convient néanmoins de distinguer le temps scolaire du temps passé à l'internat.

Les internes étant scolarisés sur plusieurs sites et dans différents établissements, il convient de veiller à nourrir **la cohésion du groupe** des internes d'excellence.

Cette cohésion passera par un cadre de vie et des rythmes communs, par des activités *spécifiques* communes, par des moments d'échanges et de partage autour d'objectifs communs.

### Un cadre de vie et des rythmes communs

**La période 16 ou 17- 22 heures**, ainsi que le mercredi après-midi, se décomposent en :

- un temps consacré aux activités purement scolaires (devoirs, leçons, préparation d'examens, etc.),
- un temps détente,
- un temps d'entraînement et de consolidation linguistique (anglais et allemand),
- un temps d'ouverture culturelle, en collaboration avec des partenaires locaux,
- sans oublier un temps restauration

Cette organisation du temps à l'internat, comme la qualité du cadre offert, concourent à l'atteinte des objectifs énoncés ci-dessus [Voir B. Les enjeux du projet].

Outre l'accompagnement des élèves dans leur travail personnel et l'éducation à la tolérance, l'ouverture et l'estime de soi, le projet pédagogique et éducatif de l'internat d'excellence de Guebwiller s'articule autour de **deux grands pôles : un pôle linguistique et un pôle culturel.**

## A. AIDE AUX DEVOIRS ET A L'APPRENTISSAGE DES LECONS

### Un accompagnement personnalisé :

Selon le niveau d'études, ce temps consacré à l'apprentissage des leçons et à la réalisation de d'exercices ou devoirs aura une durée variable. Mais tous les élèves bénéficieront d'un **accompagnement personnalisé**, adapté aux besoins identifiés en collaboration avec l'équipe pédagogique.

### Objectifs :

- acquérir de bonnes habitudes dans l'organisation de son travail personnel,
- être capable de hiérarchiser les demandes des professeurs
- anticiper
- mémoriser et réactiver
- savoir utiliser les TICE
- être capable de rechercher l'information en utilisant les outils et supports pertinents
- avoir confiance en soi

Un atelier « pratique de l'oral », en développant des compétences spécifiques (savoir écouter, être capable de prendre la parole en public, être capable d'argumenter, être capable de maîtriser son stress, savoir respirer lors de moments de stress ou d'angoisse, être capable de persuader, identifier les codes sociaux... etc.), permettra à l'élève de s'affirmer et de gagner confiance en lui. Cet atelier devra déboucher sur la production d'un objet final comme un exposé : le fait de produire quelque chose de *visible* fait réfléchir l'élève sur les effets de sa prestation orale et le rend attentif au *regard* des autres.

### **Ressources :**

- Les professeurs animateurs du club théâtre du lycée Théodore Deck (élocution, prononciation, débit de parole, niveaux de langue)
- Des professeurs d'EPS (respiration, maintien, self control ...)
- Les équipes animant l'atelier interdisciplinaire d'étude des sociétés (lycée Théodore Deck) pour l'entraînement à l'argumentation et à la rhétorique.
- L'atelier culturel « chant choral » à créer en partenariat avec le Centre des Dominicains de Haute Alsace contribuera à l'acquisition de l'aisance orale et de la maîtrise de soi.

## B. L'OUVERTURE CULTURELLE

Cette ouverture culturelle ne doit pas se limiter à une seule pratique artistique : pour répondre aux ambitions de l'internat d'excellence, cette ouverture doit être variée. Il convient de familiariser l'interne d'excellence avec tous les arts (visuels, musicaux, le septième art également ...) auxquels le patrimoine local ou les ressources environnantes peuvent le sensibiliser.

Implantation au cœur de l'internat d'excellence d'un lieu d'arts et de culture (LAC) qui accueille expositions, concerts, conférences, spectacles de danse : l'académie de Strasbourg compte déjà un certain nombre de LAC au sein de ses établissements scolaires : la délégation académique aux affaires culturelles, forte de son expérience dans ce domaine, contribuera à la réalisation de ce projet. Le site de Guebwiller, spacieux et superbe, se prête tout particulièrement à ce type d'ouverture et de manifestations.

Création d'un atelier artistique, en s'appuyant sur le professeur d'arts plastiques du lycée Alfred Kastler : un partenariat avec une structure culturelle (**Musée des arts céramiques Théodore Deck**) est envisagé. [ 2 heures /semaine]

Création d'un atelier musical : Sensibilisation à la pratique vocale et chorale, en partenariat avec **le Centre des Dominicains de Haute Alsace**. Des financements devront être recherchés auprès de la DRAC, de l'association départementale de développement de l'action musicale (ADDM), les centres de formation des musiciens intervenants (CFMI) et peut-être la commune de Guebwiller. Cet atelier devrait pouvoir être proposé au moins une fois par semaine. [2 heures /semaine]

Implantation d'une résidence d'artistes au sein de l'internat d'excellence : l'atelier de gravure d'une artiste anglaise serait hébergé par l'internat d'excellence. Le fait que cette artiste soit anglaise réponde à l'ouverture linguistique du projet de l'internat.

**Ciné-lycées** : l'amphithéâtre du CFEB doit faciliter la création d'un ciné club qui pourrait être animé par un professeur (réfèrent culture d'un des lycées de Guebwiller ?) à Guebwiller. La plate forme « Ciné lycée » réduira les coûts d'achat de films. Ce ciné club pourrait se réunir une fois par quinzaine, après le service de dîner.

**L'ouverture culturelle ne se réduit pas à la fréquentation de quelques ateliers ou activités. Un programme culturel ambitieux doit être proposé aux internes d'excellence, afin d'éveiller leur sensibilité artistique d'une part, et d'éduquer leur jugement critique d'autre part. Cette ouverture implique la visite de musées et d'expositions, ainsi que l'accès à des œuvres qui devront être expliquées et commentées. On pourra relier ce volet avec l'atelier « Pratique de l'oral ».**

**Il faudra également prévoir que les élèves puissent assister à des concerts, par exemple au Centre des Dominicains.**

### **C. L'OUVERTURE LINGUISTIQUE (Anglais et Allemand)**

Cette ouverture se nourrit de la situation frontalière de l'Alsace, de la richesse des ressources linguistiques de l'académie, de son expérience et de son expertise. Afin de ne pas limiter cette ouverture à la maîtrise de la langue allemande, plus accessible sur cette terre alsacienne, il est également prévu d'exposer les internes à la langue anglaise, outil aujourd'hui indispensable pour engager les études supérieures.

**L'entraînement systématique à la compréhension et expression orale** : la mise à disposition d'une salle multimédia doit permettre aux internes de travailler en autonomie. Ce temps de « confrontation » à la langue étrangère doit être régulier et quotidien. Tous les nouveaux moyens de communication doivent être exploités. Au moins deux téléviseurs avec chaînes étrangères doivent être mis à la disposition des élèves.

**Cet entraînement devra** –du moins dans les premiers temps – être accompagné par un professeur de chaque langue. Ce contact avec la langue étrangère pourra se poursuivre durant les ateliers artistiques (Voir artiste en résidence).

**L'accueil d'un professeur allemand dans le cadre d'un programme d'échanges** (échanges franco-allemands de proximité) : ce professeur interviendrait sur le temps à l'internat, pour assurer des séances de conversation, des séances d'éveil culturel et d'histoire en langue allemande. L'idéal serait que ce professeur puisse disposer de compétences en musique et en chant.

**L'accueil d'un assistant de langue anglaise,** est prévu.

**L'échange avec un établissement étranger** : les établissements de Guebwiller disposent tous d'un pôle linguistique dynamique : les établissements partenaires en Allemagne ou en Angleterre ne manquent pas. Mais l'internat d'excellence pourrait également rechercher ses propres établissements-internats partenaires d'excellence. Cette réflexion est à mener avec les IA-IPR de LV et la mission académique aux enseignements régionaux et internationaux (MAERI) de l'académie de Strasbourg.

**Echanger par visioconférence avec des correspondants étrangers** : La délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) pourra nous apporter son expertise dans ce domaine.

#### **D. LES CORDEES DE LA REUSSITE**

Ce volet de la Dynamique Espoir Banlieues est constitutif du projet de cet internat d'excellence : les Grandes Ecoles, implantées sur le territoire alsacien, les universités et IUT en seront « les têtes », afin de permettre **un tutorat** qui contribue à nourrir cette ambition scolaire et ce désir de rejoindre des études supérieures d'excellence.

**Des partenariats** avec les groupes industriels seront également promus, notamment pour les élèves de la voie technologique. Enfin, **des parrainages** avec des grands groupes hôteliers et des grands restaurants sont recherchés pour les élèves scolarisés au Lycée Storck.

#### **E. DETENTE ET CITOYENNETE**

Les volets culturel et linguistique caractérisent l'internat auquel nous souhaitons donner naissance à Guebwiller.. L'éveil culturel et la pratique linguistique occuperont une large part du temps passé à l'internat.

**Toutefois, le sport ne reste pas absent du projet éducatif de l'internat d'excellence.**

Il doit avoir sa place dans le temps réservé à la détente, et notamment à travers **la pratique des jeux d'échecs** : en favorisant la concentration, la réflexion, la patience, la maîtrise de soi, les jeux d'échecs sont des jeux d'esprit qui contribuent à la **construction mentale et citoyenne des internes**.

Le temps libre, encadré, pourra être consacré à la pratique de certaines activités sportives, en fonction de la disponibilité des installations sportives. Les lycéens pourront également choisir de pratiquer le mercredi après-midi des activités sportives dans le cadre de l'UNSS.

Les collégiens scolarisés au Clg Grünenwald pourront, s'ils le souhaitent, être inscrits dans le dispositif expérimental **« Cours le matin, sport l'après-midi »**.

Il est enfin prévu de proposer dans le cadre du CESC **une formation des internes aux premiers secours**.

#### **IV. LES PERSONNELS**

Les personnels encadrants seront **profilés** : leur « exemplarité » dans leur maintien, leur attitude et leur langage, leur aptitude à travailler en équipe, leur sens de l'observation et leur réactivité, leur dynamisme seront des qualités recherchées qui viendront compléter leur expertise professionnelle, notamment sur le champ de l'accompagnement personnalisé. Ces personnels devront être capables d'établir le lien entre le lieu de scolarisation et le site de prise en charge sur le temps 16-22h.

## **CONCLUSION**

L'académie de Strasbourg a élaboré un programme riche, dont l'ambition est de faire grandir et de former des élèves dans le respect de valeurs humanistes. Afin que ces élèves puissent se comporter en citoyens éclairés, responsables et autonomes, nous nous devons de leur offrir un parcours d'excellence qui leur permette de s'épanouir et de réaliser des études exigeantes.

Ce projet éducatif suppose de notre part des convictions fortes, au service des familles et des élèves et de leur réussite.

Rne	Secteur (PU / PR)	Appellation Officielle	Commune	Nb de places labellisées	Nb de places occupées	code commun e	code district	Tranche
0672604S	PU	Lycée général et technologique Marc Bloch	BISCHHEIM	12	12	67043	6701	7 à 12
0670002N	PU	Lycée général et technologique Schuré	BARR	6	6	67021	6705	0 à 6
0670078W	PU	Lycée général et technologique Jean Monnet	STRASBOURG	12	12	67482	6701	7 à 12
0670084C	PU	Lycée polyvalent Jean Rostand	STRASBOURG	12	12	67482	6701	7 à 12
0670085D	PU	Lycée polyvalent Louis Couffignal	STRASBOURG	9	7	67482	6701	7 à 12
0681373Y	PU	Collège Lucien Herr	ALTKIRCH	15	12	68004	6805	13 à 18
0680031P	PU	Lycée général et technologique Albert Schweitzer	MULHOUSE	15	5	68224	6803	13 à 18
0681369U	PU	Collège Emile Zola	KINGERSHEIM	18	17	68166	6803	13 à 18
Total				99	83			

Source : Rectorat de Strasbourg



## Internats d'excellence - Prévisions rentrée 2011

Rne	Secteur (PU / PR)	Appellation Officielle	Commune	Nb de places labellisées	code commune	code district	Tranche
0672604S	PU	Lycée général et technologique Marc Bloch	BISCHHEIM	18	67043	6701	13 à 18
0670002N	PU	Lycée général et technologique Schuré	BARR	12	67021	6705	7 à 12
0670078W	PU	Lycée général et technologique Jean Monnet	STRASBOURG	18	67482	6701	13 à 18
0670084C	PU	Lycée polyvalent Jean Rostand	STRASBOURG	24	67482	6701	19 à 24
0670085D	PU	Lycée polyvalent Louis Couffignal	STRASBOURG	16	67482	6701	13 à 18
0670080Y	PU	Lycée général Kléber	STRASBOURG	12	67482	6701	7 à 12
0670020H	PU	Lycée général et technologique Robert Schuman	HAGUENAU	12	67180	6702	7 à 12
0671509B	PU	Lycée général et technologique lycée des métier Alphone Heinrich	HAGUENAU	12	67180	6702	7 à 12
0670087F	PU	Lycée polyvalent lycée des métiers Alexandre Dumas	ILLKIRCH	12	67218	6701	7 à 12
0681373Y	PU	Collège Lucien Herr	ALTKIRCH	15	68004	6805	13 à 18
0680031P	PU	Lycée général et technologique Albert Schweitzer	MULHOUSE	15	68224	6803	13 à 18
0681369U	PU	Collège Emile Zola	KINGERSHEIM	18	68166	6803	13 à 18
0681839E	PU	Lycée polyvalent Joseph Storck (hôtelier)	GUEBWILLER	24	68112	6802	19 à 24
0680016Y	PU	Lycée polyvalent Théodore Deck	GUEBWILLER	24	68112	6802	19 à 24
0680034T	PU	Lycée général et technologique Louis Armand	MULHOUSE	30	68224	6803	25 à 30
0680068E	PU	Lycée polyvalent Louise Weiss	STE MARIE AUX MINES	12	68298	6801	7 à 12
<b>Total</b>				<b>274</b>			
		<b>dont Bas-Rhin</b>		<b>136</b>			
		<b>dont Haut-Rhin</b>		<b>138</b>			

Source : Rectorat de Strasbourg

Lycée général et technologique agricole	ERSTEIN	12
Etablissement privé sous contrat	WALBOURG	65
Etablissement privé sous contrat	MATZENHEIM	20
Etablissement privé sous contrat	RIBEAUVILLE	18
<b>TOTAL enseignement privé sous contrat</b>		<b>103</b>

## Internats d'excellence - Prévisions rentrée 2013

Rne	Secteur (PU / PR)	Appellation Officielle	Commune	Nb de places labellisées	code commune	code district	Tranche
0672604S	PU	Lycée général et technologique Marc Bloch	BISCHHEIM	24	67043	6701	19 à 24
0670002N	PU	Lycée général et technologique Schuré	BARR	12	67021	6705	7 à 12
0670078W	PU	Lycée général et technologique Jean Monnet	STRASBOURG	18	67482	6701	13 à 18
0670084C	PU	Lycée polyvalent Jean Rostand	STRASBOURG	36	67482	6701	31 à 36
0670085D	PU	Lycée polyvalent Louis Couffignal	STRASBOURG	16	67482	6701	13 à 18
0670080Y	PU	Lycée général Kléber	STRASBOURG	48	67482	6701	43 à 48
0670020H	PU	Lycée général et technologique Robert Schuman	HAGUENAU	24	67180	6702	19 à 24
0671509B	PU	Lycée général et technologique lycée des métier Alphone Heinrich	HAGUENAU	12	67180	6702	7 à 12
0670087F	PU	Lycée polyvalent lycée des métiers Alexandre Dumas	ILLKIRCH	24	67218	6701	19 à 24
0681373Y	PU	Collège Lucien Herr	ALTKIRCH	15	68004	6805	13 à 18
0680031P	PU	Lycée général et technologique Albert Schweitzer	MULHOUSE	15	68224	6803	13 à 18
0681369U	PU	Collège Emile Zola	KINGERSHEIM	18	68166	6803	13 à 18
0681839E	PU	Lycée polyvalent Joseph Storck (hôtelier)	GUEBWILLER	24	68112	6802	19 à 24
0680016Y	PU	Lycée polyvalent Théodore Deck	GUEBWILLER	172	68112	6802	169 à 174
0680034T	PU	Lycée général et technologique Louis Armand	MULHOUSE	30	68224	6803	25 à 30
0680068E	PU	Lycée polyvalent Louise Weiss	STE MARIE AUX MINES	12	68298	6801	7 à 12
<b>Total</b>				<b>500</b>			
		<b>dont Bas-Rhin</b>		<b>214</b>			
		<b>dont Haut-Rhin</b>		<b>286</b>			

Source : Rectorat de Strasbourg

**ANNEXE 5: LABELLISATION et PROJETS PEDAGOGIQUES**

EPLE	Commune	Nb places labellisées	Atouts et ressources	Axe du projet pédagogique	Public cible
<b>BAS RHIN</b>					
Lycée Marc Bloch	Bischheim	18	Section Cinéma audiovisuel, Abibac, cordées	Artistique, culturel et linguistique	Lycéens, CPGE et BTS
Lycée Schuré	Barr	12	LV, option danse	Artistique, culturel et linguistique	Collégiennes et lycéennes
Lycée J Monnet	Strasbourg	18	Abibac, LV rares, SSS football, Cordée	Sportif et linguistique	Collégiens et lycéens
Lycée Jean Rostand	Strasbourg	24	Equipements scientifiques, voie prof + voie techno, parcours d'excellence	Scientifique et culturel	Lycéens et CPGE et BTS
Lycée Couffignal	Strasbourg	16	Filière technologique, SSS aviron et tir à l'arc	Scientifique et sportif	Collégiens, lycéens, BTS et CPGE
Lycée Kléber	Strasbourg	12	SSS Echecs et forte attractivité, pôle scientifique, tête de cordée	Culturel et sportif	CPGE en 2011, puis lycéens
Lycée Schuman	Haguenau	12	Abibac, Cordée	Culturel et linguistique	Lycéens et BTS
Lycée Heinrich	Haguenau	12	Pôle technologique, SSS Handball, Lycée des métiers	Scientifique et sportif	Lycéens et BTS
Lycée Alexandre Dumas	Illkirch	12	Pôle d'excellence hôtellerie et restauration, lycée des métiers, échanges internationaux	Linguistique	Lycéens et BTS
<b>HAUT RHIN</b>					
Collège Lucien Herr	Altkirch	15	partenariat avec les clubs sportifs ( tir à la carabine, karaté)	artistique et sportif	collégiens et lycéens
Lycée A Schweitzer	Mulhouse	15	4 SSS , dispositif "Cours le matin, sport l'après-midi" , projet scientifique en allemand	Linguistique, culturel et scientifique	Lycéens et CPGE
Collège Emile Zola	Kingersheim	18	partenariat avec l'Institut du Phare	Projet solidarité	Collégiens
Lycée J Storck	Guebwiller	24	Lycée des métiers, échanges internationaux,	Linguistique et culturel	Lycéens et BTS
Lycée T Deck	Guebwiller	24	Pôle technologique, dispositif "Cours le matin, sport l'après-midi" au clg Grünenwald	Sportif, linguistique et culturel	Collégiens, lycéens, BTS
LGT L Armand	Mulhouse	30	Pôle technologique	scientifique	lycéens, BTS, CPGE
Lpo Louise Weiss	Ste Marie aux Mines	12	partenariats avec l'Allemagne, ouverture européenne	culturel et linguistique	lycéens